



Assemblée générale

Soixante-seizième session

44^e séance plénière

Lundi 6 décembre 2021, à 10 heures
New York

Documents officiels

Président : M. Shahid (Maldives)

La séance est ouverte à 10 heures.

Point 3 de l'ordre du jour (suite)

Pouvoirs des représentants à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale

b) Rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/76/550)

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée est saisie d'un projet de résolution intitulé « Pouvoirs des représentants à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale », recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 15 de son rapport.

Je donne maintenant la parole à la Présidente de la Commission de vérification des pouvoirs, M^{me} Anna Karin Eneström, de la Suède.

M^{me} Eneström (Suède) (*parle en anglais*) : Au nom de la Commission de vérification des pouvoirs, j'ai l'honneur de présenter son rapport concernant les pouvoirs des représentants à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale, publié sous la cote A/76/550.

La Commission était saisie de deux communications concernant la représentation du Myanmar à la soixante-seizième session, désignant chacune un représentant différent, et de deux communications concernant la représentation de l'Afghanistan à la soixante-seizième session, désignant chacune un représentant différent. La Commission a décidé d'attendre pour se prononcer sur les pouvoirs des représentants du Myanmar et de l'Afghanistan à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale.

Ayant examiné les pouvoirs des représentants des autres États Membres à la soixante-seizième session à sa séance du 1^{er} décembre, la Commission de vérification des pouvoirs a adopté sans le mettre aux voix un projet de résolution portant acceptation de ces pouvoirs. La Commission a également recommandé à l'Assemblée générale d'adopter un projet de résolution concernant les pouvoirs des représentants à la soixante-seizième session, tel qu'il figure au paragraphe 15 de son rapport.

Je tiens à signaler que, depuis cette séance de la Commission de vérification des pouvoirs, l'Italie et l'Ukraine ont présenté des pouvoirs en bonne et due forme, comme prévu à l'article 27 du Règlement intérieur, au secrétariat de la Commission de vérification des pouvoirs.

Enfin, je tiens à remercier les membres de la Commission et le Secrétariat d'avoir facilité nos travaux.

Le Président (*parle en anglais*) : L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution intitulé « Pouvoirs des représentants à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale », recommandé par la Commission de vérification des pouvoirs au paragraphe 15 de son rapport.

Puis-je considérer que l'Assemblée décide d'adopter le projet de résolution ?

Le projet de résolution est adopté (résolution 76/15).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position après l'adoption, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>).



M. Fernandez De Soto Valderrama (Colombie) (*parle en espagnol*) : Je prends la parole au nom des délégations de l'Australie, du Brésil, du Canada, d'El Salvador, de l'Équateur, des États-Unis d'Amérique, de la Géorgie, du Guatemala, du Honduras, des Îles Marshall, d'Israël, du Paraguay, de la République de Corée, du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord et de mon pays, la Colombie, afin qu'il soit consigné dans le procès-verbal officiel que l'approbation du rapport de la Commission de vérification des pouvoirs (A/76/550) à la soixante-seizième session de l'Assemblée générale ne doit pas être interprétée comme une reconnaissance tacite par nos pays du régime de Nicolás Maduro Moros ou de ses représentants désignés auprès de l'Assemblée.

M. Ghadirkhomi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Ma délégation félicite la Commission de vérification des pouvoirs pour ses travaux et remercie sa présidente, M^{me} Anna Karin Eneström, Représentante permanente de la Suède, d'avoir présenté le rapport de la Commission (A/76/550).

Ma délégation s'est jointe au consensus sur la résolution 76/15, recommandée par la Commission. Toutefois, je voudrais exprimer les réserves de ma délégation sur les parties du rapport et de la résolution qui pourraient être interprétées comme une reconnaissance du régime israélien.

M. Moncada (République bolivarienne du Venezuela) (*parle en espagnol*) : Nous remercions l'Assemblée générale d'avoir accepté les pouvoirs de notre délégation en tant que seuls représentants légitimes de la République bolivarienne du Venezuela. Cette décision est une reconnaissance de la volonté souveraine de notre peuple d'élire ses dirigeants en paix. C'est également une reconnaissance de notre droit inaliénable à l'autodétermination et à l'indépendance nationale.

Une fois de plus, le Gouvernement des États-Unis d'Amérique et ses alliés ont échoué dans leur politique interventionniste à l'encontre de la République bolivarienne du Venezuela, en se désolidarisant de l'adoption de la résolution 76/15, qui a été approuvée par la Commission de vérification des pouvoirs, et ce, uniquement en ce qui concerne les pouvoirs du Gouvernement constitutionnellement et démocratiquement élu du Président Nicolás Maduro Moros.

La décision du Gouvernement des États-Unis d'Amérique et de ses alliés d'instrumentaliser l'Assemblée générale pour promouvoir sa politique de changement de régime, allant même jusqu'à exercer des pressions

sur d'autres délégations pour qu'elles se joignent à lui dans cette entreprise, témoigne du mépris persistant de ce Gouvernement à l'égard des buts et principes énoncés aux Articles 1 et 2 de la Charte des Nations Unies et de son intention de faire de l'Organisation une arme d'intervention destinée à fomenter des coups d'État contre les autorités légitimes d'un État Membre de l'ONU.

Il n'existe, dans le droit international, aucune règle qui permette au Gouvernement des États-Unis d'Amérique et à ses alliés d'intervenir dans les affaires intérieures de la République bolivarienne du Venezuela, ou de tout autre pays, au mépris de la souveraineté de son peuple et de l'autorité de ses représentants légitimes. Il n'a pas non plus l'autorité juridique nécessaire pour se poser en arbitre des systèmes politiques des États Membres de l'ONU, ni même des démocraties du monde entier. En ce sens, le comportement que ce pays adopte en tant que prétendu décideur universel dans les processus électoraux d'États souverains illustre son mépris persistant des obligations internationales qui lui incombent et traduit son intention de déstabiliser les systèmes politiques du monde entier.

La Charte des Nations Unies ne permet pas l'instrumentalisation de l'Assemblée générale dans le but d'ignorer les pouvoirs de ses membres ou d'imposer des critères sélectifs en matière de démocratie. Les États-Unis d'Amérique et leurs alliés ne sont pas la mesure du monde. Les relations entre les États et la question de la démocratie ne sont soumises à aucun autre ordre normatif que celui de la Charte des Nations Unies et du droit international. Un prétendu ordre fondé sur des règles non reconnues par tous les États et dans lequel les États-Unis d'Amérique et leurs alliés imposent leurs propres règles de conduite constitue une violation de la Charte. Les États-Unis ne peuvent pas nationaliser le reste du monde.

Enfin, nous remercions les États Membres d'avoir accepté nos pouvoirs, rejeté l'agression coloniale dont notre pays fait l'objet et reconnu la volonté de notre peuple. Le Venezuela est, et sera toujours, libre, indépendant et souverain.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur au titre des explications de position.

Je donne la parole à la représentante d'Israël pour une motion d'ordre.

M^{me} Weiss (Israël) (*parle en anglais*) : Il est regrettable que je doive prendre la parole. J'ai demandé la parole à la suite de la déclaration du représentant de la République islamique d'Iran. Nous nous opposons fermement à la

déclaration faite par l'Iran. Nous sommes un membre à part entière de cette instance, au même titre que tous les autres membres, et nous entendons être traités sur un pied d'égalité et dans le respect. Dans sa déclaration, le Gouvernement iranien nous a qualifiés de régime, ce qui ne correspond nullement à notre nom officiel. Plusieurs États ont formulé cette objection dans le passé. Nous sommes en droit d'être appelés par notre nom officiel, et nous entendons l'être. Nous tenons à ce qu'il soit consigné dans le procès-verbal que nous avons été désignés sous un nom inapproprié, et nous comptons bien que notre nom officiel soit utilisé dans cette enceinte.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 3 b) de l'ordre du jour et du point 3 de l'ordre du jour pris dans son ensemble ?

Il en est ainsi décidé.

Point 10 de l'ordre du jour

Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine

Rapport du Secrétaire général (A/76/321)

Projet de résolution (A/76/L.17)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante de la Grèce, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.17.

M^{me} Theofili (Grèce) (*parle en anglais*) : C'est pour moi un immense honneur de présenter le projet de résolution A/76/L.17, intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine », au nom de mon pays, la Grèce. Nous espérons que l'Assemblée générale adoptera aujourd'hui cet important projet de résolution par consensus, comme ce fut le cas les années précédentes.

Je tiens à remercier à la fois le Secrétaire général et la Directrice générale de l'UNESCO pour leur rapport complet (A/76/321) sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine, qui décrit les principaux faits nouveaux survenus sur le sujet depuis 2018.

Dans un passé très récent, les biens culturels sont plus que jamais devenus des cibles, à la faveur des attaques sans précédent dont ils ont fait l'objet dans le cadre des conflits armés au Moyen-Orient et ailleurs. Le pillage d'antiquités et leur commerce illicite sont en effet une des conséquences de ces conflits. La lutte contre le trafic de biens culturels est donc un élément clef de la stratégie visant à éliminer les sources de tout profit illicite, y compris le financement du terrorisme.

Le projet de résolution dont l'Assemblée générale est saisie aujourd'hui exprime la profonde préoccupation que suscitent la perte, la destruction, le vol, le pillage, le déplacement illicite ou le détournement de biens culturels provenant de sites archéologiques et autres, en particulier dans les zones de conflit armé, tout en rappelant les résolutions pertinentes du Conseil de sécurité, notamment les résolutions 2199 (2015), 2253 (2015), 2322 (2016) et 2368 (2017), qui mettent en évidence, entre autres, le lien direct entre le trafic de biens culturels et le financement du terrorisme.

Le projet de résolution rappelle également la résolution 2347 (2017) du Conseil de sécurité, qui porte exclusivement sur la destruction ciblée du patrimoine culturel en période de conflit armé et sur la protection des biens culturels contre le pillage et le trafic, notamment par des groupes terroristes.

En outre, le projet de résolution reconnaît le rôle premier de l'UNESCO dans la lutte contre le trafic de biens culturels et réaffirme l'importance de la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Comme il est souligné dans le rapport, la question du retour ou de la restitution des biens culturels a eu un écho sans précédent depuis 2018. Il s'agit d'une évolution importante, car un des principaux objectifs du projet de résolution, comme l'indique son titre, est le retour ou la restitution des biens culturels ayant pour leur pays d'origine une valeur spirituelle, historique et culturelle fondamentale.

Dans ce contexte, tous les États Membres sont invités à coopérer et à prendre des mesures obligeant tous les acteurs du commerce des biens culturels, y compris, entre autres, les sociétés de vente aux enchères, les marchands d'art, les collectionneurs d'art, le personnel des musées et les responsables de marchés en ligne, à fournir, pour tout bien culturel importé, exporté ou mis en vente, y compris sur Internet, des documents renfermant des informations attestant la provenance des biens ou des certificats d'exportation, selon le cas.

Le renforcement des capacités est également essentiel au succès des efforts entrepris en ce qui concerne le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine. Des poursuites pénales et des contrôles douaniers et aux frontières sont indispensables, tout comme des mesures préventives, notamment la mise en place d'un cadre approprié pour la restitution.

Dans ce contexte, le projet de résolution souligne le rôle essentiel de l'Office des Nations Unies contre la drogue et le crime, de l'UNESCO et d'INTERPOL, tout en mettant l'accent sur la valeur ajoutée des bases de données sur les œuvres d'art volées, fournies par ces organisations internationales, comme outil de lutte contre le trafic des biens culturels, dont tous les États Membres devraient faire usage.

La communauté internationale a la responsabilité commune de protéger le patrimoine culturel, qu'il soit matériel ou immatériel, en temps de paix comme en temps de guerre. Les biens culturels ne témoignent pas seulement du cheminement d'une nation ; ils sont aussi le reflet de son histoire et de son patrimoine. Par conséquent, les nations doivent être protégées contre la perte, la destruction, le vol, le pillage, le déplacement illicite ou le détournement de ces biens, qui doivent être rendus à l'environnement national historique dans lequel ils peuvent le mieux contribuer à la conscience collective de l'humanité. C'est précisément la raison pour laquelle les objectifs de ce projet de résolution ne devraient laisser aucun État indifférent.

Nous invitons donc tous les États Membres à se porter coauteurs du projet de résolution, et nous remercions une nouvelle fois les États de leur soutien.

M^{me} Hassan (Égypte) (*parle en anglais*) : L'Égypte tient à remercier sincèrement la délégation grecque d'avoir présenté cet important projet de résolution (A/76/L.17), ainsi que des efforts qu'elle a déployés pour faciliter les consultations. L'Égypte a rejoint la liste des principaux coauteurs du projet de résolution afin d'en soutenir la cause. L'Égypte est un des pays les plus soucieux de protéger les biens culturels, dans la mesure où elle est régulièrement victime de tels crimes depuis des temps immémoriaux.

L'Égypte insiste sur l'importance de la récupération de tous les biens culturels volés, et demande à l'ONU de contribuer efficacement à la réalisation de l'objectif fixé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine concernant la restitution de tous les biens culturels. Elle espère que le projet de résolution, une fois adopté, et d'autres processus favoriseront l'application effective de la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels.

Pour terminer, l'Égypte se félicite de l'adoption par l'UNESCO, l'année dernière, de la résolution intitulée « Priorité globale Afrique », qui soutient les efforts déployés par les pays africains pour restaurer leurs

biens culturels volés. L'Égypte continuera de prendre toutes les mesures qui s'imposent, tant sur le plan national qu'international, pour conserver et préserver son patrimoine culturel.

M. Takht Ravanchi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit permis de remercier le Secrétaire général et la Directrice générale de l'UNESCO pour le rapport publié sous la cote A/76/321. Je tiens également à féliciter le Gouvernement grec pour la compétence avec laquelle il a dirigé les consultations sur le projet de résolution A/76/L.17, intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine », dont l'Iran est également un des coauteurs. Ma délégation saisit en outre cette occasion pour souligner à nouveau le rôle prépondérant de l'UNESCO dans la lutte contre le trafic de biens culturels et pour l'encourager à redoubler d'efforts en vue du retour ou de la restitution des objets culturels à leur pays d'origine.

Les biens culturels, tout en étant véritablement considérés comme le patrimoine commun de l'humanité, contribuent à façonner l'identité culturelle et nationale de leur pays d'origine et sont un témoignage de sa civilisation, de ses valeurs et de sa culture. Les peuples jouissent d'un droit humain inaliénable à la propriété sur les biens culturels issus de leurs terres. Par conséquent, la communauté internationale partage une responsabilité commune ainsi qu'une obligation juridique et morale non seulement de préserver et de protéger les biens culturels, mais aussi de veiller à leur retour dans leur pays d'origine.

En vertu des principes généraux du droit international, du droit naturel, de la conscience ou des valeurs humaines, le déplacement de biens culturels de leur pays d'origine, par quelque moyen et sous quelque forme que ce soit et quelle qu'en soit la justification, est inacceptable et illégal. Ainsi, l'obligation de retourner les biens culturels à leur pays d'origine n'émane pas nécessairement d'instruments internationaux juridiquement contraignants et ne se limite pas à leurs États parties.

Dans le même ordre d'idées, la Convention de 1970 concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels ne légitime aucunement la sortie de biens culturels de leur pays d'origine qui serait survenue avant l'entrée en vigueur de cette Convention et n'exonère aucun État, y compris ceux qui y sont parties, de l'obligation de restituer ou de retourner aux pays d'origine les biens culturels volés ou exportés illégalement avant l'entrée en vigueur de la Convention.

Toutefois, ma délégation estime que la Convention doit être réexaminée à la lumière des faits nouveaux intervenus depuis son entrée en vigueur, notamment en ce qui concerne la définition de l'application non rétroactive de la Convention, ainsi que la reconnaissance du droit à la propriété dont jouissent les peuples sur les biens culturels issus de leurs terres après leur sortie de leur pays d'origine dans le cadre de missions archéologiques, ethnologiques ou de sciences naturelles.

Ces déplacements ont eu lieu à une époque des relations internationales où la plupart des pays d'origine se trouvaient sous la domination coloniale et l'influence politique de puissances étrangères, et, pour diverses raisons, dont le manque de développement et d'accès au savoir, ces pays n'avaient pas conscience de la valeur considérable de leurs biens culturels. En outre, les biens culturels ne devraient faire l'objet d'aucune confiscation, d'aucune action répressive ni d'aucune mesure coercitive unilatérale, car ils constituent un patrimoine commun de l'humanité.

La circulation internationale illégale d'objets culturels à travers les frontières reste une source de préoccupation croissante pour les pays d'origine, dont mon pays. Comme l'indique le Secrétaire général dans son rapport, « les menaces pesant sur le patrimoine culturel mobilier n'ont cessé de croître et de revêtir de nouvelles formes » (A/76/321, par. 56). Outre les principales causes catastrophiques qui conduisent traditionnellement au trafic de biens culturels, comme les conflits, l'occupation et l'intervention étrangères, le trafic et le commerce par le biais de marchés illégaux, auxquels se livrent des groupes terroristes dans le but de financer leurs activités, sont devenus un des principaux vecteurs du trafic de biens culturels qui a proliféré ces dernières années, surtout après la création de Daech et d'Al-Qaïda.

Ma délégation se félicite de l'inclusion, dans le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui, d'une proposition visant à lutter contre le financement du terrorisme par le trafic de biens culturels, ainsi que de l'obligation pour les États de restituer ces biens à leur pays d'origine, comme indiqué dans le septième examen de la Stratégie antiterroriste mondiale des Nations Unies.

À cet égard, nous souhaitons également attirer l'attention de la communauté internationale sur les fouilles illégales menées par le régime d'occupation israélien et sur les menaces qu'il fait peser sur le patrimoine culturel de la Palestine, en particulier la mosquée Al-Aqsa, ainsi que sur ses tentatives de détruire et de modifier ses fonctions. Cet acte constitue une violation

flagrante du droit international, mais il contribuera de plus à l'escalade de la situation déjà instable au Moyen-Orient, qui est elle-même le résultat de l'occupation prolongée de la Palestine.

La République islamique d'Iran estime que seule la coopération internationale nous permettra de lutter contre le trafic de biens culturels et de garantir leur retour ou leur restitution à leur pays d'origine. Dans ce contexte, notre proposition relative à la mise en place d'un plan d'action commun aux pays du Forum des civilisations anciennes, ainsi qu'aux pays d'origine victimes du trafic de biens culturels, permettra de coordonner et de consolider les efforts de lutte contre le trafic de biens culturels et leur retour, ou leur restitution, à leur pays d'origine.

Enfin, compte tenu du rôle important que joue le patrimoine culturel dans le dialogue et la coexistence pacifique entre les nations, la République islamique d'Iran se déclare prête à promouvoir la culture de paix en coopérant avec d'autres pays et en leur fournissant une assistance technique, notamment ceux qui font partie du berceau de l'ancienne civilisation iranienne et abritent son patrimoine culturel.

M. Ke (Cambodge) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à féliciter la délégation grecque pour les efforts qu'elle a déployés afin de faciliter l'adoption du projet de résolution A/76/L.17, intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine », et nous nous félicitons du rapport détaillé établi par le Secrétaire général sur cette question importante (A/76/321). Le Cambodge est heureux de s'être porté coauteur du projet de résolution.

En ce qui concerne le trafic de biens culturels depuis leur pays d'origine, le Cambodge exhorte tous les États Membres à mettre pleinement en œuvre le projet de résolution, une fois que celui-ci sera adopté, ainsi que les autres résolutions pertinentes. Tous les biens culturels acquis illégalement doivent être restitués à leur pays d'origine au nom de la dignité, de la compréhension mutuelle et du respect. Toutes les parties concernées devraient redoubler d'efforts pour mettre fin au commerce des biens culturels. Telle est la solution qui empêchera de séparer définitivement les biens culturels de leurs origines.

Le Cambodge conserve depuis des siècles une identité culturelle profondément ancrée en Asie du Sud-Est. Cependant, durant plusieurs décennies de guerre civile, il a connu la perte de biens culturels au profit d'autres pays, y compris pour des collections privées. Nous encourageons les musées et les

collectionneurs privés qui détiennent des biens culturels khmers à rapatrier les trésors cambodgiens dans leur patrie. Le Cambodge continuera de recueillir des sources et des éléments de preuve détaillés afin de documenter le pillage de nos trésors et leur détention abusive par des tiers.

Nous saluons les efforts et la collaboration du Gouvernement des États-Unis d'Amérique pour assurer le retour au Cambodge de nos biens culturels conservés au Denver Art Museum et dans d'autres lieux. Ce partenariat permettra aux âmes de nos ancêtres khmers de retrouver leur mère patrie, à laquelle elles ont été arrachées pendant la guerre et les conflits. Le Cambodge continuera de coopérer étroitement avec le Gouvernement des États-Unis pour le retour d'autres œuvres d'art majeures au Cambodge et accueillera favorablement tout précieux geste semblable de la part d'autres pays à l'avenir.

Nous saluons le travail de l'UNESCO et nous prenons fièrement toute la mesure du chemin parcouru par cette organisation. L'UNESCO a su évoluer pour répondre à tous les enjeux et relever tous les défis en favorisant la cohésion mondiale. Nous sommes convaincus que la coopération inestimable entre le Cambodge et l'UNESCO renforcera encore l'aide apportée pour restaurer le patrimoine culturel et l'identité de notre pays et obtenir le rapatriement des antiquités khmères, qui seront appréciées et chéries par les Cambodgiens et les visiteurs internationaux. La présence à Paris, le 12 novembre dernier, de S. M. Preah Bat Samdech Preah Boromneath Norodom Sihamoni, Roi du Cambodge, à l'occasion de la quarante-et-unième Conférence générale de l'UNESCO, est le plus beau témoignage de l'engagement indéfectible du peuple cambodgien envers cette organisation irremplaçable.

Pour terminer, le Cambodge réaffirme son engagement à mettre en œuvre les résolutions en la matière, ainsi qu'à promouvoir la coopération avec toutes les parties concernées en vue de mettre fin à toutes les formes de trafic de biens culturels et de coopérer pleinement à la restitution de tous les biens culturels à leur pays d'origine.

M. Hadjichrysanthou (Chypre) (*parle en anglais*) : La protection des biens culturels est depuis longtemps une priorité pour Chypre, compte tenu du riche patrimoine historique, culturel et religieux dont jouit notre pays, ainsi que de la perte d'une quantité très importante de nos biens culturels depuis bien avant notre indépendance.

Je tiens tout d'abord à remercier sincèrement la délégation grecque d'avoir une fois de plus présenté le projet de résolution A/76/L.17, sur le retour ou la restitution de biens culturels à leur pays d'origine, dont nous nous portons traditionnellement coauteurs.

Le pillage et le trafic de biens culturels ont toujours été des phénomènes de grande ampleur. Toutefois, malgré nos progrès considérables dans le cadre normatif pour la protection des biens culturels, nous assistons aujourd'hui à la destruction délibérée de monuments uniques qui revêtent une importance historique et culturelle mondiale. En tant que communauté internationale, nous ne sommes pas encore parvenus à enrayer cette dérive, tout comme nous sommes incapables d'empêcher la modification inacceptable et arbitraire du statut de sites majeurs du patrimoine culturel et religieux œcuménique.

Si ces agissements ont pour résultat de priver les populations locales de leurs racines culturelles et ethnologiques, ils constituent en outre des atteintes non seulement aux peuples des pays dans lesquels ils sont perpétrés, mais aussi à notre histoire commune et à l'identité culturelle de l'humanité tout entière.

À l'instar du trafic d'armes ou de stupéfiants, le trafic de biens culturels constitue à présent une industrie mondiale. L'ampleur croissante de ce crime nous impose de redoubler d'efforts pour le combattre, tant au sein des États qu'entre eux, tant dans les conflits armés qu'en temps de paix. Le succès des efforts déployés pour renforcer la protection des biens culturels dépendra d'une évolution profonde des mentalités.

Le trafic de biens culturels est un crime commis contre chacune et chacun d'entre nous, et pas seulement contre la civilisation ou le pays dont le patrimoine est vandalisé. L'application efficace du cadre juridique international est une condition *sine qua non* pour que nos efforts paient. Le projet de résolution dont nous sommes saisis aujourd'hui marque une avancée bienvenue dans cette direction, car il contribue à combler le fossé entre la législation et la coopération aux niveaux national et international.

Chypre, victime de longue date du pillage et du vol d'un nombre incalculable d'objets revêtant une grande valeur historique, archéologique et religieuse, se bat depuis de nombreuses années pour retrouver ses biens culturels et en assurer le rapatriement. Rien que ces 40 dernières années, plus de 60 000 objets culturels et religieux d'une immense valeur historique ont été

pillés dans les zones occupées de Chypre et vendus sur les marchés noirs du monde entier. En vertu du droit international, la responsabilité de leur retour incombe à la Puissance occupante. Bien que nous restions résolus à localiser et à rapatrier nos trésors volés, nous ne sommes pas en mesure de mener seuls cette bataille, et nous continuons à compter sur les efforts d'autres États et sur une coopération internationale solide.

Forte de ses propres expériences, Chypre a toujours voulu contribuer efficacement aux efforts internationaux pour lutter contre le trafic de biens culturels et assurer leur rapatriement. C'est pourquoi elle a pris les choses en main pour que soit conclue la Convention de Nicosie sur les infractions visant des biens culturels, mécanisme universel unique en son genre destiné à protéger le patrimoine culturel commun de l'humanité et seul traité international ayant pour but de prévenir et de combattre les infractions touchant des biens culturels en les érigeant en infractions pénales. La Convention de Nicosie peut jouer un rôle déterminant dans l'action menée à l'échelle internationale pour combler les lacunes juridiques en matière de prévention et de poursuites du trafic de biens culturels. Nous invitons tous les États Membres à envisager d'adhérer à la Convention.

Dans le même temps, nous nous félicitons des autres faits marquants survenus sur la scène internationale. Je pense notamment à la résolution 2347 (2017) du Conseil de sécurité, adoptée à l'unanimité en mars 2017, qui a constitué un jalon historique dans les efforts internationaux de protection du patrimoine culturel. Nous aurions aimé que le Conseil poursuive ses travaux en donnant suite à cette importante résolution et en la prolongeant.

Il est important que le Conseil fasse preuve de cohérence, même si les membres qui y ont défendu une cause n'y siègent plus. L'émergence d'une jurisprudence pertinente est tout aussi importante. La décision historique rendue par la Cour pénale internationale dans l'affaire *Le Procureur c. Ahmad Al Faqi Al Mahdi* en 2016 ouvre la voie à une application plus efficace de la justice internationale en ce qui concerne les crimes contre le patrimoine culturel. Le fait de porter ces affaires devant la justice contribue à sensibiliser l'opinion publique à la gravité des crimes commis contre le patrimoine culturel international.

La protection du patrimoine culturel est une obligation qui a trait à de nombreux aspects de notre travail à l'ONU : la paix et la sécurité, le développement durable et les droits humains. La destruction du patrimoine culturel et le trafic de biens culturels ne

nuisent pas seulement à la préservation de l'histoire collective et à la sauvegarde de l'identité culturelle, ils entravent également la réalisation des droits économiques, politiques et sociaux et le développement d'une société civique mondiale. Nous avons besoin d'une approche plus intégrée, qui passe par la mise en place de mécanismes à plusieurs niveaux, à l'échelle locale, régionale et mondiale, en vue de favoriser l'apparition d'un système de gouvernance mondiale qui garantirait la protection et la jouissance du patrimoine culturel.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Je tiens tout d'abord à remercier la délégation grecque d'avoir présenté l'important projet de résolution figurant dans le document A/76/L.17, intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine ». Ma délégation a rejoint la liste des pays qui s'en sont portés coauteurs, car nous sommes convaincus qu'il revêt une grande importance et présente un réel intérêt au regard de la menace qui pèse sur notre patrimoine culturel.

Les attaques dirigées contre des biens culturels dans un certain nombre de pays du Moyen-Orient, notamment en Syrie, en Iraq et en Palestine occupée, illustrent de manière frappante le ciblage systématique du patrimoine culturel international et des valeurs humaines communes. Au cours des 10 dernières années, mon pays, connu pour sa civilisation, son patrimoine culturel et sa riche histoire, a été la cible d'une campagne terroriste brutale qui vise les personnes et les sites.

Les organisations terroristes, les milices agissant pour leur compte et leurs commanditaires prennent pour cible des biens publics et privés ainsi que des infrastructures et des établissements de services. Les sites historiques inscrits par l'UNESCO au patrimoine mondial ne sont pas épargnés. Ces groupes sèment le chaos, saccageant des sites culturels tout en finançant leurs activités terroristes par le trafic de monuments archéologiques. Il leur arrive aussi de détruire de tels monuments sous l'influence de doctrines extrémistes ou de conceptions dévoyées de l'interprétation religieuse.

Nous avons tous été témoins de la destruction, par les terroristes de Daech, de l'arc de triomphe historique et du temple de Baalshamin à Palmyre, ainsi que de la pose de pièges dans son amphithéâtre. Les terroristes de Daech et du Front el-Nosra ont pris pour cible les monastères de Maaloula, la Grande mosquée des Omeyyades à Alep et la mosquée Khaled ben el-Walid à Homs. Ils s'en sont pris à des archéologues syriens comme le regretté Khaled al-Asaad. Ils ont profané les tombes de personnages historiques, de philosophes, de scientifiques et d'ecclésiastiques.

Il est regrettable que tous ces crimes se poursuivent dans le silence le plus total de nombreux pays occidentaux, qui font barrage à toute action pour aider la Syrie à préserver son patrimoine et à récupérer ses monuments pillés.

En raison du soutien apporté par certains pays à des organisations terroristes, notamment par l'envoi de combattants terroristes étrangers, les zones frontalières qui échappent au contrôle de l'État syrien sont devenues un couloir propice à la contrebande d'objets et d'autres ressources pillées, comme le pétrole, les récoltes agricoles et les biens, qui sont transférés vers l'Europe et d'autres pays avec la complicité et la collaboration de la Turquie et de ses forces présentes illégalement sur les territoires de mon pays.

Les forces turques fouillent et pillent elles-mêmes de nombreux monuments et tumulus dans les zones qu'elles occupent dans le nord et le nord-ouest de mon pays. Elles pillent des sites archéologiques et organisent la contrebande vers le territoire turc, puis vers les marchés noirs d'Europe et des États-Unis par l'intermédiaire de réseaux de criminalité organisée. Ces pratiques ont notamment conduit au pillage et à la destruction de sites historiques et de tumulus dans la région d'Afrin lors de la recherche de trésors historiques et de sépultures ; à la réalisation de fouilles sur le site du prophète Hori, à Tal Zrafkeh et à Brad, ainsi que sur de nombreux autres sites historiques ; et à la destruction de nombreux autres sites et tumulus historiques, dont Tal Obeidan, Arab Sheikho, Deir Saouan, le village de Jandarees, Tal Aïn Dara, Tal Esteer, Aïn Hajar et Kafroun.

À cet égard, mon pays exprime sa vive préoccupation devant l'incapacité de la communauté internationale de s'attaquer au trafic de biens culturels et de faire en sorte qu'il ne soit pas utilisé pour financer le terrorisme. Nous demandons qu'il soit mis fin au mépris manifesté par certains Membres de l'Organisation à l'égard de leurs obligations internationales, notamment celles découlant de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité, et nous exigeons que les pays qui soutiennent le terrorisme soient amenés à répondre du pillage des biens culturels auquel ils se livrent.

La délégation de mon pays insiste sur le fait que les États Membres doivent tout mettre en œuvre pour assurer le retour des biens culturels syriens volés vers leur lieu d'origine en Syrie. Dans ce contexte, nous invitons les pays concernés à suivre l'exemple de la coopération entre le Gouvernement syrien, représenté par sa mission permanente à Genève, et les autorités

suisses, qui a débouché sur la signature, il y a quelques jours, d'un accord en vue de la restitution de trois monuments volés sur l'un des sites historiques de Palmyre inscrits au patrimoine mondial par l'UNESCO en 1980.

Pour terminer, la délégation de mon pays rappelle qu'il est importe que les États Membres se conforment aux dispositions du projet de résolution A/76/L.17. Celui-ci souligne combien il est urgent de lutter contre la menace que le terrorisme fait peser sur le patrimoine mondial et combien il est essentiel d'instaurer une coopération et une coordination internationales avec les pays touchés et l'UNESCO pour faire face à ces menaces, en particulier celles qui résultent d'attaques terroristes.

Nous insistons une fois encore sur notre plein droit au retour de tous les biens culturels pillés, conformément à la Convention concernant les mesures à prendre pour interdire et empêcher l'importation, l'exportation et le transfert de propriété illicites des biens culturels et à la Convention d'UNIDROIT sur les biens culturels volés ou illicitement exportés.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu le dernier orateur dans le débat sur cette question.

L'Assemblée va maintenant se prononcer sur le projet de résolution A/76/L.17, intitulé « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine ».

Je donne la parole au représentant du Secrétariat.

M. Nakano (Département de l'Assemblée générale et de la gestion des conférences) (*parle en anglais*) : J'informe les délégations que depuis le dépôt du projet de résolution A/76/L.17, outre ceux énumérés dans le document publié sous la cote A/76/L.17, les pays ci-après s'en sont portés coauteurs : Afghanistan, Albanie, Algérie, Antigua-et-Barbuda, Arabie saoudite, Argentine, Australie, Autriche, Azerbaïdjan, Bahreïn, Bangladesh, Belize, État plurinational de Bolivie, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cameroun, Canada, Chine, Costa Rica, Côte d'Ivoire, Croatie, Djibouti, El Salvador, Érythrée, Espagne, Estonie, Fédération de Russie, Fidji, Finlande, Gambie, Géorgie, Guatemala, Guinée, Guinée-Bissau, Hongrie, Îles Marshall, Indonésie, République islamique d'Iran, Irlande, Islande, Italie, Jordanie, Lesotho, Lettonie, Liban, Libye, Liechtenstein, Lituanie, Luxembourg, Macédoine du Nord, Mali, Malte, Maroc, Maurice, Mauritanie, Mexique, Monténégro, Mozambique, Namibie, Népal, Nicaragua, Nigéria, Norvège, Panama, Pays-Bas, Pologne, Portugal, Qatar, République arabe syrienne, République centrafricaine, République de Corée, République démocratique

populaire lao, République de Moldova, République dominicaine, Roumanie, Rwanda, Saint-Marin, Sénégal, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Soudan, Soudan du Sud, Sri Lanka, République tchèque, Thaïlande, Togo, Tunisie, Turquie, Tuvalu, Ukraine, République bolivarienne du Venezuela, Yémen et Zimbabwe.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale décide d'adopter le projet de résolution A/76/L.17 ?

Le projet de résolution A/76/L.17 est adopté (résolution 76/16).

Le Président (*parle en anglais*) : Avant de donner la parole aux orateurs et oratrices au titre des explications de position sur la résolution 76/16, je rappelle aux délégations que les explications sont limitées à 10 minutes et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

Je donne maintenant la parole à la représentante des États-Unis.

M^{me} Eyrich (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Les États-Unis souhaitent remercier la délégation grecque d'avoir facilité l'adoption de la résolution 76/16.

Les États-Unis se félicitent des résolutions de l'Assemblée générale et d'autres instances internationales qui attirent l'attention sur la question importante du trafic de biens culturels. Nous sommes convaincus que la protection du patrimoine culturel dans les pays d'origine est non seulement ce que la morale commande, mais aussi une démarche qui contribue à favoriser la stabilité régionale et la bonne gouvernance.

Nous encourageons par ailleurs les États à moderniser leurs efforts pour mettre un terme au trafic de biens culturels, en tenant compte des droits des peuples autochtones d'utiliser leurs objets rituels et d'en disposer et de rapatrier leurs restes humains, ainsi qu'en œuvrant pour permettre l'accès aux restes humains et aux objets rituels ayant fait l'objet d'un trafic, ou leur rapatriement, conformément aux aspirations énoncées dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Le Président (*parle en anglais*) : Nous avons entendu la seule oratrice au titre des explications de position sur la résolution 76/16.

Avant de donner la parole aux représentantes et aux représentants qui souhaitent exercer leur droit de réponse, je rappelle aux délégations que les déclarations

faites dans l'exercice du droit de réponse sont limitées à 10 minutes pour la première intervention et à cinq minutes pour la seconde et que les délégations doivent prendre la parole de leur place.

M^{me} Weiss (Israël) (*parle en anglais*) : Israël s'est rallié au consensus sur cette importante résolution (résolution 76/16) mais trouve regrettable que la République islamique d'Iran, et ensuite la Syrie, aient décidé de détourner ce débat à des fins de politisation.

Premièrement, Israël tient à répéter, pour mémoire, que nous nous opposons à ce que notre État soit qualifié de « régime » et que nous comptons bien être appelés dans cette enceinte et dans l'ensemble du système des Nations unies par notre nom officiel, comme l'exige la Charte des Nations Unies pour tous les États Membres. Nous n'attendons rien de moins que le respect et l'égalité de traitement.

Deuxièmement, et de manière assez ironique, dans sa déclaration, l'Iran a fait fi de la réalité qui prévaut sur le terrain à Jérusalem, où toutes les confessions religieuses ont accès aux Lieux saints, ce qui n'était certainement pas le cas avant la réunification de notre capitale sainte. En outre, en ce qui concerne la reconnaissance de la valeur des biens culturels, l'ironie veut que l'Iran a ignoré dans sa déclaration, comme d'autres l'ont fait récemment dans cette même salle, les liens historiques profonds et de longue date qui unissent le peuple juif à Jérusalem et aux Lieux saints.

En effet, l'Iran a omis de mentionner Har Habayit, qui est le nom juif du mont du Temple. Har Habayit se trouve à Jérusalem, et il s'agit du site le plus sacré du judaïsme. Nous prions ce symbole de notre héritage culturel trois fois par jour. Israël reconnaît l'importance que Jérusalem et ses lieux saints revêtent pour les trois religions abrahamiques. Nous aurions espéré que d'autres États en fassent autant, en particulier au moment où nous discutons de l'importance des biens culturels, principe qu'Israël respecte clairement et auquel il adhère.

M^{me} Inanç Örnekol (Turquie) (*parle en anglais*) : Je me vois contrainte de prendre la parole pour répondre aux déclarations des représentants qui ont formulé des allégations sans fondement contre mon pays.

Toutefois, qu'il me soit permis tout d'abord de remercier la délégation grecque d'avoir présenté la résolution 76/16, intitulée « Retour ou restitution de biens culturels à leur pays d'origine », et d'en avoir facilité l'adoption. La Turquie est heureuse de s'être une nouvelle fois portée coauteure de cette importante résolution.

Le commerce illicite de biens culturels reste une source de vive préoccupation. Malgré les efforts de sensibilisation et de renforcement des capacités déployés en vue de remédier à ce problème, les menaces pesant sur le patrimoine culturel augmentent et prennent de nouvelles formes. Le déplacement d'objets d'art de leur environnement naturel et historique est un crime commis contre l'humanité. Les biens culturels qui existent encore des milliers d'années après des civilisations disparues et dont la garde nous revient perpétuent l'histoire commune de l'humanité.

Les situations de conflit ou d'instabilité aggravent encore le risque de destruction ou de trafic du patrimoine culturel. Les actes perpétrés par des organisations terroristes comme Daech en sont un exemple malheureux. Nous condamnons fermement l'oblitération brutale de sites archéologiques, de musées, de lieux de culte et d'autres sites religieux, ainsi que de livres et de manuscrits, qui sont autant de trésors irremplaçables de l'humanité.

Face à ces événements malheureux, la Turquie renforce toutes les mesures nécessaires pour empêcher le transfert illégal d'objets historiques depuis leur pays d'origine. Entre autres précautions, la Turquie mène régulièrement des opérations de contrôle des importations le long de ses frontières sud et sud-est afin de lutter contre la contrebande de biens culturels. Par ailleurs, en étroite collaboration avec l'UNESCO, INTERPOL et l'Organisation mondiale des douanes, l'ensemble des directions des musées et des collectionneurs, tant publics que privés, sont quotidiennement sensibilisés au risque de trafic de marchandises en provenance des pays voisins.

Dans ce contexte, la mise en œuvre de la résolution 2199 (2015) du Conseil de sécurité, dont la Turquie est parmi les coauteurs, est scrupuleusement respectée. C'est pourquoi nous rejetons catégoriquement les allégations infondées du représentant du régime syrien, qui a perdu sa légitimité depuis bien longtemps. Je tiens à dire qu'il s'agit ni plus ni moins de tentatives désespérées de détourner l'attention de la destruction colossale que le régime continue d'infliger à son propre peuple. Venant d'un régime qui massacre et torture le peuple syrien sous les yeux de la communauté internationale depuis plus d'une décennie, ces allégations sont dénuées de toute crédibilité et nous les réfutons dans leur intégralité.

Quant aux allégations sans fondement du représentant chypriote grec à l'encontre de mon pays, elles n'ont aucune valeur et pas le moindre sens pour ce qui

concerne la Turquie. S'agissant des questions soulevées au sujet de l'île, il conviendrait que cette délégation reçoive une réponse de son homologue, à savoir la partie chypriote turque, mais cette dernière est malheureusement dans l'incapacité de faire entendre sa voix au sein de cette instance, puisque ses sièges sont occupés par l'Administration chypriote grecque depuis 1963.

M. Ghorbanpour Najafabadi (République islamique d'Iran) (*parle en anglais*) : Je souhaite exercer mon droit de réponse à la suite des propos tenus tout à l'heure au sujet de ma délégation. Je tiens à porter à la connaissance de l'Assemblée générale les fouilles illégales qui ont lieu en Palestine et les menaces qui pèsent sur le patrimoine culturel de ce pays, en particulier la mosquée Al-Aqsa.

La mosquée Al-Aqsa n'est pas la seule concernée, je tiens à le souligner ; d'autres sites sont menacés. Dans le cas particulier de la mosquée Al-Aqsa, la menace que le régime d'occupation des territoires palestiniens fait peser sur ce site est un fait qui a été reconnu dans divers rapports soumis à l'Assemblée. Je tiens à alerter une fois de plus la communauté internationale quant à la poursuite de cette politique, qui compromettra clairement la paix et la sécurité internationales. Il est de la responsabilité de tous les États de s'opposer à cette politique et à ce comportement malveillants.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : Nous déclarons sans détour, et j'utilise son titre officiel, conformément aux règles et procédures en vigueur à l'ONU et en présence du Président de l'Assemblée générale, que la représentante de la Turquie n'a aucun droit de s'exprimer au nom du peuple syrien. Le Gouvernement syrien est le seul habilité à s'exprimer au nom de son peuple, contrairement à la Turquie, à son dirigeant et à son président, qui n'ont pas le droit de prendre la parole au nom du peuple syrien.

Comme toutes les personnes ici présentes le savent, à la lumière de rapports de l'ONU, notamment d'un rapport de l'Équipe d'appui analytique et de surveillance des sanctions du Conseil de sécurité, des milliers de combattants terroristes étrangers sont arrivés dans mon pays, la Syrie, non pas en parachute ou en vaisseau spatial, mais le plus souvent en franchissant la frontière turco-syrienne sous la supervision de la Turquie. Les services de renseignement turcs ont facilité l'entrée de ces combattants terroristes étrangers en Syrie.

Bien évidemment, puisque nous évoquons l'appui au terrorisme et l'investissement dans ses activités, la Turquie, au travers de son président et de son gouvernement, est sans nul doute un des principaux commanditaires

des terroristes en Syrie et dans la région. Comme indiqué précédemment, la Turquie a facilité l'afflux en Syrie de dizaines de milliers de terroristes étrangers. La Turquie continue de fournir un appui en tous genres au Front el-Nosra et aux organisations terroristes qui lui sont affiliées, lesquelles sont responsables de la mort de Syriens. Outre les déplacements forcés, la Turquie mène également une politique de « turquisation » dans les territoires qu'elle occupe en Syrie.

La liste des violations commises par la Turquie est longue, mais je ne m'étendrai pas sur le sujet.

M^{me} Panteli (Chypre) (*parle en anglais*) : Je prends la parole pour répondre à la déclaration de la représentante de la Turquie. Je me dois de souligner combien il est important d'accorder le respect qui s'impose à tous les États Membres représentés dans cette salle et de les appeler par leur nom officiel. La République de Chypre est le seul État reconnu sur l'île en vertu du droit international, et la communauté internationale n'a aucun doute à ce sujet.

En ce qui concerne la protection des biens culturels à Chypre, je constate que la Turquie n'a pas nié que son occupation avait provoqué le pillage et la vente à l'étranger des biens culturels de Chypre. Il existe de fait une jurisprudence importante dans les juridictions du monde entier qui témoigne de nos efforts pour rapatrier les biens culturels volés à Chypre.

Malgré les efforts bicommunautaires déployés sur l'île pour restaurer les monuments détruits, les dégâts sont importants et la grande majorité des biens culturels mobiliers d'une valeur inestimable n'a pas encore été récupérée.

M^{me} Inanç Örnekol (Turquie) (*parle en anglais*) : En ce qui concerne la déclaration hallucinante du représentant du régime syrien, je répète que je ne le considère pas comme mon homologue légitime. Ses observations sont un affront aux millions de Syriens qui ont subi d'innombrables crimes aux mains du régime. Je ne lui ferai donc pas l'honneur de répondre à ses accusations délirantes.

M. Al Khalil (République arabe syrienne) (*parle en arabe*) : La représentante de la Turquie insiste pour nous désigner comme les représentants d'un régime. Cela ne me concerne pas, car je respecte les règles et les procédures de l'Organisation des Nations Unies.

Premièrement, elle a affirmé que nous n'étions pas son homologue. Je suis en partie d'accord avec elle pour reconnaître que nous ne sommes pas sur un pied

d'égalité. Je représente un Gouvernement qui combat le terrorisme, alors qu'elle représente un Gouvernement qui le parraine et le soutient. Je suis donc en partie d'accord avec elle pour dire que nous ne sommes pas égaux.

Deuxièmement, nous ne cherchons pas à être reconnus par un Gouvernement terroriste et criminel. Notre légitimité nous est conférée par la Charte des Nations Unies et par l'ONU.

La représentante de la Turquie souhaite apparemment que nous continuions à faire état des crimes commis par son gouvernement, représenté par le Président Recep Tayyip Erdoğan. La Turquie a adopté une politique de punition collective à l'encontre de 2 millions de civils dans la ville de Hassaké, ainsi que de dizaines de villages voisins, parce qu'ils s'opposent à l'occupation turque.

La Turquie prive délibérément et régulièrement ces personnes de leur approvisionnement en eau. Les forces d'occupation turques et les organisations terroristes qui les suppléent ont suspendu le pompage de l'eau depuis la station d'eau d'Alouk et ses puits à plus de vingt reprises et pendant des durées diverses. Cette situation a infligé des souffrances à notre peuple à Hassaké et l'a exposé à des risques sanitaires liés à la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Je tiens à rappeler aux personnes ici présentes que ce comportement relève de la même approche criminelle adoptée par les terroristes qui, en 2017, avaient privé d'eau des millions de civils à Damas.

Le Président (*parle en anglais*) : Puis-je considérer que l'Assemblée générale en a ainsi terminé avec son examen du point 10 de l'ordre du jour ?

Il en est ainsi décidé.

Point 16 de l'ordre du jour

Culture de paix

Rapport du Secrétaire général (A/76/357)

Projets de résolution (A/76/L.19 et A/76/L.21)

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole à la représentante du Bangladesh, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.19.

M^{me} Fatima (Bangladesh) (*parle en anglais*) : Au nom de 91 coauteurs et de ceux qui les rejoindront, j'ai l'honneur de présenter le projet de résolution phare intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix », publié sous la cote A/76/L.19.

L'adoption du projet de résolution cette année revêt une pertinence et une urgence accrues, alors que nous sommes toujours aux prises avec les défis multidimensionnels et sans précédent de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Cette année, outre des mises à jour techniques, nous avons également inclus trois nouveaux paragraphes, les treizième et trente et unième alinéas du préambule et le paragraphe 11, afin de tenir compte des réalités de l'ère de la COVID-19 et d'autres faits nouveaux importants.

Premièrement, ces ajouts incluent la reconnaissance des inégalités croissantes en matière de revenus, d'égalité des chances, d'accès au numérique, de couverture sanitaire et de protection sociale, ainsi que des difficultés inédites dans le domaine de l'accès aux services de soins de santé et aux vaccins, de l'aggravation des inégalités de genre et de la montée des discours de haine, de la stigmatisation, du racisme et de la xénophobie, qui sont autant de menaces pour la paix.

Deuxièmement, le projet de résolution prend note de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, dans lesquels il est proposé de consolider les partenariats existants avec les nouveaux médias et les médias traditionnels et d'en établir de nouveaux afin de promouvoir les valeurs de la tolérance, de la non-discrimination, du pluralisme et de la liberté d'opinion et d'expression, et de lutter contre les discours de haine.

Enfin, le nouveau paragraphe 11 appelle les États à promouvoir les valeurs liées à la culture de la paix afin de parvenir à un relèvement inclusif, résilient et durable après la pandémie de COVID-19.

Nous remercions sincèrement toutes les délégations pour leur participation active et constructive aux consultations tenues cette année sur le projet de résolution. Nous nous félicitons vivement de la souplesse dont chacune et chacun a su faire preuve ainsi que des précieuses contributions apportées, qui ont sans nul doute enrichi le projet de résolution dont nous sommes saisis.

Le projet de résolution se félicite de l'organisation, à l'initiative de la présidence de l'Assemblée générale, du Forum de haut niveau sur la culture de la paix tenu le 7 septembre sur le thème « Le rôle transformateur de la culture de la paix : promouvoir la résilience et l'inclusion dans le relèvement après la COVID-19 », auquel ont activement participé les États Membres, la société civile et d'autres parties prenantes. Conformément à la tradition, dans le projet de résolution, la présidence de

l'Assemblée générale est priée d'organiser à nouveau le Forum annuel de haut niveau sur la culture de la paix en septembre 2022. Nous attendons avec intérêt de travailler en étroite collaboration avec le Bureau de la présidence de l'Assemblée générale pour faire de la manifestation de l'année prochaine une autre réussite.

L'initiative relative à la culture de paix, qui a débuté en 1999 comme une entreprise modeste, a, au fil du temps et avec le mandat de l'Assemblée, gagné en pertinence et évolué pour devenir un thème dominant, trouvant une résonance et une reconnaissance plus larges dans tous les grands discours de l'ONU. Face à une conjoncture mondiale qui change rapidement, elle s'est révélée un outil utile pour compléter les obligations de la Charte des Nations Unies en matière de maintien de la paix dans le monde.

Au cours des 21 dernières années, l'Assemblée générale a entériné la valeur pérenne de la culture de paix en adoptant par consensus le projet de résolution phare y afférent. Aujourd'hui, nous attendons le même appui fort de la part de l'Assemblée. Nous remercions sincèrement les délégations qui se sont déjà portées coauteurs du projet de résolution, et nous espérons que d'autres délégations s'y joindront avant l'adoption, afin d'envoyer au monde un message fort sur l'engagement permanent de l'ONU en faveur de la paix et sur l'appel universel en faveur d'une culture de paix.

Je souhaite terminer, Monsieur le Président, en vous remerciant, vous et votre bureau, de l'intérêt que vous continuez de porter à la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix.

Le Président (*parle en anglais*) : Je donne maintenant la parole au représentant des Philippines, qui va présenter le projet de résolution A/76/L.21.

M. Manalo (Philippines) (*parle en anglais*) : C'est un honneur et un privilège pour moi de m'associer au Représentant permanent du Pakistan pour présenter le projet de résolution A/76/L.21, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

Nous remercions tous les États Membres de leur participation active et de leur apport constructif durant les cinq séances de consultations et les près de 20 négociations bilatérales intensives organisées ces dernières semaines. Les Philippines et le Pakistan se sont efforcés de tenir compte des vues, préoccupations et suggestions des délégations ainsi que des contributions et

propositions faites pendant les consultations, qui ont été menées de façon ouverte, inclusive et transparente. Nous sommes convaincus que, ce faisant, nous avons contribué à porter plus avant les objectifs du projet de résolution, que nous avons l'honneur de présenter pour la dix-septième année consécutive.

Le Pakistan et les Philippines présentent conjointement ce projet de résolution depuis novembre 2004, au titre du point de l'ordre du jour intitulé « Culture de paix », affirmant que la compréhension mutuelle et le dialogue entre les religions sont des aspects importants du dialogue entre les civilisations et de la culture de paix. Le projet de résolution annuel a deux grands objectifs.

Le premier a trait à la promotion du dialogue entre les religions et les cultures comme élément important des efforts pour la paix et la stabilité et de l'action menée en vue d'atteindre tous les objectifs arrêtés dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 ;

Le second concerne le renforcement des mécanismes et l'adoption des mesures qui s'imposent pour promouvoir un dialogue sincère et constructif entre les différentes cultures et religions.

Dans le cadre des négociations de cette année, nous avons été témoins des efforts ingénieux déployés par les délégations pour s'accorder sur des propositions de fusion créatives, ce qui a contribué à un sain débat d'idées. En outre, conscients de la nécessité d'un engagement constructif constant et du défi que représente le traitement de certaines questions, les principaux auteurs ont accepté de n'examiner le projet de résolution que tous les deux ans, ce qui peut également être vu comme notre contribution au programme de revitalisation. Cette proposition nous donnera suffisamment de temps pour évaluer le projet de résolution afin d'aider à rétablir plus fidèlement l'objectif initial de promotion du dialogue entre les religions et les cultures, tout en nous concentrant sur les mécanismes et les programmes qui contribueront à atteindre l'objectif central du projet de résolution.

Aujourd'hui, notre monde est en butte à des défis complexes, exacerbés par la pandémie, qui, en plus de causer des souffrances humaines et des pertes économiques, sont un frein à une plus grande coopération dans les domaines économique et social. Nous continuons aussi d'observer une tendance croissante à la xénophobie et à l'intolérance religieuse, sous-tendues par des politiques identitaires, ainsi que l'émergence d'idéologies extrémistes dans différentes régions du monde. En tant qu'États Membres de l'ONU, nous sommes

conscients que nous devons continuer de faire fond sur nos valeurs et aspirations communes en renforçant les mécanismes et les mesures par un dialogue constructif, une meilleure compréhension et une culture de paix vraiment mondiale. Nous soulignons le rôle important que l'UNESCO joue à cet égard et les contributions inestimables de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies à la promotion du dialogue entre les cultures et les religions aux niveaux national, régional et international.

M. Carazo (Costa Rica), Vice-Président, assume la présidence.

La solidarité des États Membres et leur volonté de favoriser une culture de paix, une culture de partenariats et une culture de sociétés ouvertes à toutes et à tous ne font aucun doute. Au nom des Missions permanentes du Pakistan et des Philippines, j'appelle tous les États Membres à adopter le projet de résolution A/76/L.21, intitulé « Promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix ».

M^{me} Sulaiman (Brunéi Darussalam) (*parle en anglais*) : J'ai l'honneur de prononcer la présente déclaration au nom des États membres de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN).

Tout d'abord, l'ASEAN tient à remercier le Secrétaire général de son rapport (A/76/357) au titre de ce point de l'ordre du jour. Nous nous félicitons de constater que l'ONU continue d'accorder la priorité à cette question, faisant de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures l'affaire de l'ensemble du système des Nations Unies.

L'Asie du Sud-Est est une des régions les plus diversifiées du monde, forte d'une population de plus de 640 millions de personnes regroupant des ethnies et des systèmes politiques, économiques et sociaux variés. Guidée par sa charte, l'ASEAN a continué d'œuvrer en faveur d'une culture de paix, afin de maintenir et de renforcer la paix, la sécurité et la stabilité et de consolider les valeurs de paix dans la région, conformément à la Déclaration de Bangkok de 1967.

L'ASEAN s'est engagée dans un processus visant à construire et promouvoir une communauté solidaire, unie, équitable et pacifique reposant sur trois piliers : la Communauté politique et de sécurité de l'ASEAN, la Communauté économique de l'ASEAN et la Communauté socioculturelle de l'ASEAN. L'ASEAN a mis en place plusieurs cadres destinés à promouvoir la

coopération et l'instauration d'un climat de confiance, tels que le Traité d'amitié et de coopération en Asie du Sud-Est et le Traité sur la zone exempte d'armes nucléaires de l'Asie du Sud-Est, ainsi que des mécanismes dirigés par l'ASEAN, tels que l'« ASEAN plus un », l'ASEAN+3, le Sommet de l'Asie orientale, le Forum régional de l'ASEAN et la Réunion des ministres de la défense de l'ASEAN Plus, afin d'instaurer une confiance mutuelle et de consolider une structure régionale ouverte, transparente, inclusive et fondée sur des règles, avec l'ASEAN en son centre.

L'ASEAN est également résolue à bâtir une communauté fondée sur des règles qui adhère pleinement à ses principes fondamentaux, à ses valeurs et normes partagées, ainsi qu'aux principes du droit international régissant la conduite pacifique des relations entre États. En 2017, les dirigeants de l'ASEAN ont adopté la Déclaration sur une culture de prévention pour une société pacifique, inclusive, résiliente, saine et harmonieuse. La culture de la prévention de l'ASEAN est notre contribution au développement plus complet de la culture de la paix.

La culture de la prévention est axée sur six priorités : la promotion d'une culture de paix et de compréhension interculturelle, la promotion d'une culture de respect de tous, la promotion d'une culture de bonne gouvernance à tous les niveaux, la promotion d'une culture de résilience et de respect de l'environnement, la promotion d'une culture d'un mode de vie sain et la promotion d'une culture qui soutient les valeurs de modération.

En mars dernier, le Brunéi Darussalam a accueilli la quatrième réunion du Groupe de travail de l'ASEAN sur la culture de la prévention. Les participants à la réunion ont discuté des efforts de relèvement après la pandémie et ont souligné l'importance de mettre en œuvre la Déclaration sur une culture de prévention afin de faire face aux défis qui entravent la paix, la sécurité et le développement durable dans la région, ainsi que de les relever.

Par essence, le multilatéralisme est un élément clef de la promotion d'une culture de paix. Les pays de l'ASEAN l'ont réaffirmé lors de leur trente-huitième Sommet, qui s'est tenu sous la présidence du Brunéi Darussalam le mois dernier, en adoptant la Déclaration des dirigeants de l'ASEAN sur la défense du multilatéralisme. La Déclaration souligne, entre autres, la détermination de l'ASEAN à défendre et à promouvoir la coopération multilatérale, ancrée dans le droit international, en vue d'instaurer la paix, la sécurité, la stabilité et la prospérité dans la région et au-delà.

L'ASEAN est déterminée à poursuivre sa collaboration avec l'ONU, notamment dans le cadre du Plan de mise en œuvre de la Déclaration conjointe sur un partenariat global entre l'ASEAN et l'Organisation des Nations Unies (2021-2025). Le Plan de mise en œuvre reflète notre engagement à continuer de défendre le multilatéralisme et la coopération dans l'architecture régionale en pleine évolution, ainsi qu'à contribuer au maintien et à la promotion d'une paix et d'une stabilité durables et inclusives dans la région et au-delà. Nous sommes convaincus que le Plan de mise en œuvre contribuera à renforcer la collaboration entre l'ASEAN et l'ONU, notamment pour atteindre les objectifs fixés dans le programme Communauté de l'ASEAN à l'horizon 2025 et le Programme de développement durable à l'horizon 2030 de façon complémentaire.

Nous nous félicitons du rôle précieux que joue l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies dans la promotion du dialogue interculturel et interreligieux et du renforcement de la compréhension et le respect entre les civilisations, les cultures, les religions et les convictions. Nous saluons le rôle important qu'elle joue dans la coordination du United Nations Plan of Action to Safeguard Religious Sites (Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux).

L'ASEAN continue de soutenir le programme pour les femmes et la paix et la sécurité du Conseil de sécurité, ainsi que le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité, comme le prouve l'adoption de la Déclaration commune du Forum régional de l'ASEAN sur la promotion du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité au vingt-huitième Forum régional de l'ASEAN, qui s'est tenu le 6 août dernier. L'Institut de l'ASEAN pour la paix et la réconciliation a également mené des activités en collaboration avec les organes compétents de l'ASEAN et ses partenaires extérieurs afin de promouvoir une culture de paix et de modération au sein de l'Association. L'Institut continue également à soutenir l'ASEAN Women for Peace Registry (Registre des femmes pour la paix) afin de mettre en œuvre la Déclaration commune des dirigeants de l'ASEAN sur la promotion du programme pour les femmes et la paix et la sécurité.

En tant qu'organisation régionale, nous restons déterminés à engager un dialogue constructif avec nos partenaires extérieurs afin de contribuer à la promotion d'une culture de paix à l'échelle mondiale par l'intermédiaire de mécanismes appropriés dirigés par l'ASEAN. Nous partageons l'aspiration de la communauté internationale à parvenir à la paix, à la sécurité

et à la prospérité mondiales par le multilatéralisme, le respect mutuel, la tolérance, la diplomatie préventive, le renforcement de la confiance, la réconciliation et le respect de l'état de droit.

Pour terminer, je souhaite réaffirmer l'engagement de l'ASEAN à promouvoir une culture de paix et sa volonté de collaborer avec la communauté internationale pour édifier un système multilatéral efficace et inclusif, reposant sur l'Organisation des Nations Unies.

M^{me} Hussain (Maldives) (*parle en anglais*) : Je suis heureuse de me joindre une fois de plus au consensus annuel, qui en est à sa vingt-deuxième année, pour réaffirmer et renouveler l'engagement des États Membres en faveur d'une culture de paix.

Nous tenons à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/76/357) sur ce point de l'ordre du jour et à exprimer notre reconnaissance à l'UNESCO pour avoir coordonné la rédaction du rapport avec diverses entités des Nations Unies.

Lorsque nous avons adopté par consensus la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix en 1999, nous vivions alors dans un monde très différent. Pourtant, notre engagement collectif en faveur d'une culture de paix persiste, preuve que celle-ci est essentielle à la réussite de toute entreprise humaine.

S'il y a un point qui ressort clairement du rapport du Secrétaire général, c'est que la paix n'est pas un objectif qui peut être atteint de manière isolée. Elle repose sur des fondements tels qu'un environnement sain qui procure des aliments sains, de l'eau propre et de l'air pur, ainsi qu'un logement décent, des soins de santé et une éducation de qualité et des besoins sociaux qui sont satisfaits. Au niveau multilatéral, nous devons utiliser nos institutions fondatrices, telles que l'Organisation des Nations Unies, et notamment l'Assemblée générale, pour aplanir les divergences avant qu'elles ne deviennent des différends.

Comme indiqué dans le rapport du Secrétaire général, la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a exacerbé les inégalités persistantes au sein des sociétés et entre elles et touche en particulier les populations les plus vulnérables. Cela s'applique également à l'éducation. Le passage soudain des écoles du monde entier à l'apprentissage à distance a servi d'étincelle d'innovation pour certains ; mais pour d'autres, il a creusé un fossé socioéconomique et numérique déjà existant, qui doit être comblé pour que nous ne laissions pas les plus vulnérables déconnectés.

Dans notre monde de plus en plus connecté, nous devons faire face au rôle inquiétant que les médias sociaux ont joué dans l'alimentation de la discrimination, du racisme et de l'islamophobie et dans l'exacerbation de la polarisation. Nous devons veiller à ce que la liberté d'expression en ligne ne soit pas utilisée comme un instrument d'incitation à la haine ou à la violence. Des mesures doivent être prises pour bâtir des espaces en ligne sûrs et collectifs. Nous devons construire une culture de paix en ligne qui soit une caisse de résonance des paroles prononcées et des engagements pris ici aujourd'hui.

Les changements climatiques font également peser une lourde menace sur les Maldives et d'autres petits États insulaires en développement. Les changements climatiques englobent des événements à évolution lente tels que l'élévation du niveau de la mer et l'érosion, qui déplacent les populations et compromettent la paix. Ce qui rend les changements climatiques particulièrement angoissants, c'est qu'ils sont également un multiplicateur de menaces qui exacerbe les problèmes existants, notamment les phénomènes météorologiques extrêmes. Ces événements peuvent faire reculer des décennies de progrès obtenus en matière de développement.

Les changements climatiques compromettent notre capacité d'atteindre les objectifs de développement durable et de jeter des bases solides d'une paix pérenne. Nous nous félicitons des résultats de la vingt-sixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, qui s'est tenue à Glasgow, mais le message est clair et net : il est urgent de faire davantage. Les changements climatiques exercent une pression non seulement sur nos environnements, mais aussi sur nos populations et nos systèmes sociaux. L'adaptation à ses effets consomme une part toujours plus grande de nos capacités financières et humaines.

Nous devons rester vigilants face aux effets cumulés et sans cesse croissants des changements climatiques. Ces répercussions mettront en péril notre sécurité alimentaire et hydrique ainsi que les chaînes alimentaires mondiales qui fournissent les produits de première nécessité ; si nous n'agissons pas avec prévoyance et solidarité, ils seront une menace pour la paix partout dans le monde.

La Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix font à juste titre des gouvernements, de la société civile, des médias et des individus les acteurs clés pour une mise en œuvre effective. Dans le même esprit que le mandat du Président placé sous

le signe de l'espoir, la paix exige un engagement sans exclusive et réfléchi de toutes les parties prenantes de la société, y compris les gouvernements, les groupes de jeunes, les entreprises et les chefs religieux et culturels. Ce n'est que par un dialogue ouvert que nous pouvons construire un objectif et une compréhension communs.

Nous sommes une petite nation insulaire située au cœur de l'océan Indien. Pendant des siècles, cela nous a donné l'occasion d'échanger avec des personnes de cultures différentes. Grâce à ces échanges, nous avons également intégré des éléments de leurs cultures dans la nôtre, la rendant ainsi plus riche et plus pacifique. Notre engagement en faveur d'une culture de paix découle de nos valeurs fondamentales, qui donnent la priorité au développement et à la paix. L'Administration du Président Ibrahim Mohamed Solih a encore renforcé ces priorités, notamment par la restauration, la renaissance et la protection de notre culture et de notre patrimoine pour les générations futures.

En conclusion, la paix n'est pas un acquis ; nous devons constamment y travailler. Même lorsque nous l'atteignons, nous devons continuer à l'entretenir et à la préserver, car dès que nous relevons un défi, un autre se profile à l'horizon. Par conséquent, au moment où nous célébrons la vingt-deuxième année de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, affirmons et réaffirmons avec une vigueur et un espoir renouvelés notre volonté de construire une culture de paix, de bâtir une société mondiale plus tolérante et un monde harmonieux et pacifique pour les générations à venir.

M^{me} González López (El Salvador) (*parle en espagnol*) : El Salvador se félicite de la convocation de cet important débat de l'Assemblée générale sur la culture de paix, qui se tient une fois de plus sur fond de défis exacerbés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19). Dans ce cadre, El Salvador remercie le Secrétaire général pour son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357), qui nous permet de faire le point des progrès que nous avons réalisés et des défis auxquels nous sommes confrontés aujourd'hui dans les efforts que nous ne cessons de faire en faveur de la paix, de la résilience, de la réconciliation et de la confiance.

Nous tenons également à remercier le Bangladesh, les Philippines et le Pakistan pour leur conduite compétente des négociations sur les importants projets de résolution que l'Assemblée générale examinera aujourd'hui (A/76/L.19 et A/76/L.21), qu'El Salvador appuie.

Nous sommes tous conscients que la crise à laquelle nous sommes actuellement confrontés a amplifié les inégalités au sein des sociétés et entre elles. En outre, la pandémie a généré des difficultés supplémentaires pour la promotion d'une culture de paix, notamment une augmentation de la discrimination, de l'instabilité et de la violence. Leurs répercussions généralisées ont sérieusement compromis les progrès réalisés dans la promotion d'une culture de paix, des droits de l'homme et du développement durable.

La crise a également montré clairement que plus que jamais aujourd'hui, il importe d'investir dans la solidarité, la confiance et la capacité à travailler main dans la main pour le bien commun. C'est pourquoi El Salvador tient à saluer les efforts déployés par le système des Nations Unies en faveur de la culture de paix, notamment dans le cadre des stratégies de riposte à la pandémie de COVID-19 et de relèvement post-COVID-19.

El Salvador croit fermement que la solidarité mondiale est le seul moyen de sortir de la crise avec résilience. Un exemple de cette solidarité est l'accent mis par El Salvador sur l'appel de l'Organisation mondiale de la Santé à changer la place du Mécanisme COVAX pour un accès mondial aux vaccins contre la COVID-19 dans la chaîne d'approvisionnement. Dans un contexte que l'on pourrait qualifier de course entre l'accès aux vaccins et les efforts pour prévenir l'apparition de variants, mon pays espère que cette décision permettra de renforcer la coopération internationale pour répondre aux multiples crises déclenchées par la pandémie et d'augmenter le nombre de personnes ayant un accès équitable à cet outil fondamental et vital.

La pandémie a également montré l'importance de l'accélération de la technologie numérique ainsi que de l'adoption de mesures pour réduire la fracture numérique. C'est pourquoi dans le cadre de ses priorités, El Salvador a mis un fort accent sur l'innovation et la technologie, ce qui comprend la fourniture, avec le précieux appui du système des Nations Unies, d'outils technologiques aux étudiants par le biais de son programme « Links to Education ». Mon pays espère que cette approche favorisera un accès plus équitable à l'éducation inclusive et posera des bases pour la promotion de la culture de paix par la transformation numérique.

En outre, la politique nationale « Grandir ensemble », que le Gouvernement salvadorien a lancée l'année dernière en vue d'œuvrer pour le développement de la petite enfance, a pour but d'inculquer les valeurs

nécessaires à la promotion de la culture de paix dès les premières années de développement d'une personne, ce qui renforce également la résilience individuelle et sociale. Une loi récemment adoptée, intitulée *Nacer con Cariño*, est un autre exemple de l'engagement de mon pays à encourager le développement de la petite enfance.

Le contexte actuel démontre qu'il importe de continuer à encourager la culture de paix en réponse aux problèmes mondiaux. El Salvador estime que la prise en compte systématique de la notion de paix dans la lutte contre la pandémie de COVID-19 est une tâche que chacun doit entreprendre pour garantir un avenir qui profite à toute l'humanité.

M. Moncada (Venezuela) (*parle en espagnol*) : C'est un honneur de participer à ce débat sur la culture de paix. Compte tenu de tout ce qu'elle représente – dialogue, entente, coopération, respect et tolérance de la diversité –, la culture de paix est fondamentale pour la prévention des conflits et le renforcement de la stabilité et du développement durable de nos peuples. En ces temps d'incertitude et de dynamique internationale complexe, la promotion de la culture de paix passe par la défense et la préservation des buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies, seul moyen de parvenir à une paix solide et durable.

On ne pérennisera pas la paix en imposant un ordre mondial par le biais d'une nouvelle guerre froide, de divisions artificielles fondées sur des règles qui ne sont pas acceptées par la communauté internationale, ou de tentatives d'imposer une idéologie nationale au reste du monde. Les acquis qui sont le résultat de pratiques relationnelles entre États et d'un corpus de droit international construit sur la Charte des Nations Unies depuis plus de 76 ans sont aujourd'hui remis en cause et doivent être préservés.

Notre pays se heurte depuis quelques années à des difficultés imputables à une campagne d'agression basée sur l'application illégale de mesures coercitives unilatérales qui sapent la paix et la stabilité nationales. Il s'agit d'actions criminelles, qui se sont aggravées du fait de la pire pandémie que l'humanité ait connue depuis plus d'un siècle et qui relèvent d'une politique de cruauté calculée. Priver consciemment une nation entière de ses moyens de subsistance constitue une atteinte à la paix et un crime contre l'humanité.

Malgré cette agression, et après un laborieux processus d'organisation économique, sociale et politique, le Venezuela a vécu le 21 novembre une nouvelle journée d'élections, qui se sont déroulées dans la

paix, pour choisir les autorités régionales et locales de notre pays. Il s'est agi de la vingt-neuvième élection en 22 ans, et plus de 70 000 candidats y ont participé, y compris les groupes les plus extrémistes soutenus par le Gouvernement des États-Unis d'Amérique.

Le processus électoral a offert toutes les garanties nécessaires pour que le peuple vénézuélien puisse exercer pleinement ses droits et ses libertés politiques par le suffrage, sous l'œil de nombreux observateurs internationaux. Les élections, qui se sont tenues en pleine agression internationale, sont le signe d'une volonté de résoudre nos problèmes politiques dans le respect, la tolérance et le dialogue entre toutes les citoyennes et tous les citoyens. Au Venezuela, nous renforçons la paix en affirmant notre indépendance et notre démocratie.

Le Venezuela tient à réaffirmer son appui à la mise en œuvre de la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi qu'à la continuité de l'examen de son projet de résolution annuel par l'Assemblée générale, car nous sommes conscients de l'importance de la rencontre et de l'enrichissement mutuel des cultures et des religions comme formule durable de paix.

Les moments difficiles causés par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) doivent nous faire prendre conscience de la fragilité de la vie et servir à intensifier nos efforts pour protéger les générations futures. Le multilatéralisme reste l'espace dans lequel nous pouvons donner un tour collectif à ces efforts. Nous sommes convaincus que le cadre institutionnel de l'ONU continuera de servir de guide pour promouvoir la coexistence pacifique, le respect de la diversité culturelle et le dialogue entre les civilisations, qui constituent l'essence même de la culture de paix.

M. Hilale (Maroc) : Je voudrais tout d'abord vous remercier, Monsieur le Président, d'avoir organisé ce débat annuel sur la culture de paix. Je tiens par cette occasion à remercier le Secrétaire général pour son rapport intitulé « Promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix » (A/76/357). Je félicite également tous les facilitateurs des projets de résolution présentés aujourd'hui (A/76/L.19 et A/76/L.21), que le Maroc a toujours coparrainés et soutenus.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a fortement interpellé la communauté internationale afin de renforcer la centralité et l'importance de la construction d'un monde pacifique, stable et prospère. Elle a

montré à quel point la mise à profit d'une culture de la paix est cruciale pour combler les fossés entre les sociétés et en leur sein. À cet égard, le Royaume du Maroc salue vivement et particulièrement le rôle des actions et des initiatives entreprises par le Secrétaire général, M. António Guterres, pour maintenir l'ONU au centre du multilatéralisme et de tous les efforts internationaux de lutte contre la pandémie de COVID-19.

Les chefs religieux ont également un rôle important à jouer pour relever les défis posés par la pandémie de COVID-19. Dans ce cadre, le Royaume du Maroc, en soutien à l'appel du Secrétaire général sur cette question, a organisé, en mai 2020, la visioconférence de haut niveau intitulée « Le rôle des chefs religieux dans la résolution des multiples défis de la COVID-19 ».

La culture de paix est la raison d'être de l'Organisation. Elle est fondée sur la promotion de l'entente politique et d'un dialogue constructif entre les États, sur la base du respect mutuel et conformément aux buts et principes consacrés par la Charte des Nations Unies. Elle incarne les trois piliers qui guident l'action de l'ONU, en l'occurrence : le développement, la paix et la sécurité, et les droits de l'homme. À cet effet, je souhaite réitérer le plein soutien de mon pays aux efforts des Nations Unies pour faire de la promotion d'une culture de paix et du dialogue entre les religions et les cultures le centre d'attention de l'ensemble du système des Nations Unies.

Conformément aux instructions du Roi Mohammed VI, le Royaume du Maroc maintient un engagement indéfectible à la promotion des valeurs de paix, de dialogue entre les religions et les cultures, de respect mutuel, de respect de la dignité humaine et de respect du bon voisinage. Il accorde une grande importance à la lutte contre toutes les formes de discrimination, de xénophobie, de haine et de rejet de l'autre, y compris l'islamophobie, l'antisémitisme et la christianophobie.

Le Maroc reste disposé à poursuivre ses actions pour lutter contre les discours haineux. Pour répondre aux nombreux défis auxquels notre monde est actuellement confronté, notamment la montée des conflits idéologiques, l'intolérance, le repli identitaire, la violence et l'extrémisme, l'encouragement du séparatisme et l'encouragement des groupes armés, le Royaume du Maroc, en tant qu'acteur agissant, responsable et actif au sein de la communauté internationale, est convaincu qu'un renforcement du multilatéralisme et de l'action collective et cohérente dans l'Organisation en faveur du dialogue, du pluralisme et du respect mutuel est indispensable.

Mon pays est fier d'avoir une tradition ancestrale de tolérance, de modération, de cohabitation et de promotion du dialogue interculturel, interreligieux et intercivilisationnel, le Maroc étant un carrefour de rencontre et de brassage des différentes cultures, religions et civilisations. Le respect de la diversité culturelle et religieuse fait partie intégrante du vécu quotidien et de la conscience collective de la société marocaine. D'ailleurs, au Maroc, juste la semaine dernière, juifs, chrétiens et musulmans ont célébré Hanoukka main dans la main à la synagogue Neve Shalom de Casablanca.

De même, le Maroc œuvre inlassablement pour le renforcement des valeurs de paix, d'harmonie et de reconnaissance et de respect de la diversité culturelle et culturelle au niveau national, régional et international, et ce, sous les hautes orientations du Roi. Dans ce cadre, je souhaite rappeler la visite historique de S. S. le pape François au Maroc, les 30 et 31 mars 2019, à l'initiative du Roi Mohammed VI, la deuxième visite après celle du pape Jean-Paul II en 1985 et qui constitue un témoignage fort et éloquent du rôle de premier plan joué par le Maroc pour promouvoir le dialogue, la compréhension et la coopération entre les différentes religions et cultures.

Le Maroc accorde une importance fondamentale à l'éducation, qu'il considère comme étant un élément clé pour assurer le développement et l'entretien d'une culture de paix et la lutte contre les fléaux de la discrimination, de la haine et de l'extrémisme. Le système éducatif marocain inculque dès le premier âge les vertus du respect, de l'ouverture, de la diversité et des droits de l'homme. Dans ce cadre, les manuels et cursus scolaires sont systématiquement et périodiquement revus pour inclure les valeurs du vivre-ensemble, de l'harmonie et de la tolérance. Il sied de noter dans ce sens la décision prise par le Maroc d'enseigner l'histoire et la culture juives en langue arabe aux élèves marocains dès le primaire.

À cet effet, les jeunes du Maroc sont les promoteurs de plusieurs initiatives de lutte contre toutes les formes de discrimination. D'ailleurs, dans son rapport, le Secrétaire général mentionne que, de 2018 à 2021, plus de 5 000 jeunes de plusieurs pays, dont le Maroc, ont participé à une grande mobilisation d'organisations dirigées par des jeunes, d'universités et de parties prenantes nationales, sous la direction de l'UNESCO et du Bureau de lutte contre le terrorisme, afin de favoriser un dialogue inclusif pour la prévention de l'extrémisme violent.

De même, afin de mettre en avant les valeurs justes, nobles et respectueuses de la religion islamique et de combattre toute forme de radicalisme et d'extrémisme, le

Royaume du Maroc mène diverses initiatives telles que la réforme du champ religieux, la mise à niveau de l'enseignement religieux et la promotion de la coopération avec les pays frères et amis, particulièrement africains.

Dans ce cadre, le Maroc a mis en place la Fondation Mohammed VI des oulémas ainsi que l'Institut Mohammed VI pour la formation des imams, sur instructions du Roi, Commandeur des croyants. Dans ce cadre, le Royaume dispense une formation multidimensionnelle à des centaines de prédicateurs et prédicatrices d'un grand nombre de pays africains, arabes, européens et asiatiques. Sur le plan multilatéral, le Maroc agit à un double niveau, d'abord en contribuant de manière active et responsable aux débats des divers organes de l'ONU sur cette question, et deuxièmement en participant au processus d'élaboration et d'approbation des résolutions pertinentes de l'ONU.

C'est dans cette perspective que le Maroc a présenté à l'Assemblée générale, en juillet 2019, la résolution historique 73/328, sur la promotion du dialogue interreligieux et interculturel et la tolérance dans la lutte contre les discours de haine. En outre, l'Assemblée générale a adopté à l'unanimité, en juillet 2021, la résolution 75/309 présentée par le Maroc, qui proclame, pour la première fois dans l'histoire des Nations Unies, le 18 juin de chaque année comme Journée internationale de la lutte contre les discours de haine. C'est une autre illustration du statut du Maroc en tant que bâtisseur de ponts, de tolérance et de dialogue entre les religions, les cultures et les nations.

Par ailleurs, le Maroc a présenté, conjointement avec le Royaume frère d'Arabie saoudite, à l'Assemblée générale, en janvier 2021, la résolution 75/258, sur la promotion de la culture de la paix et de la tolérance pour la protection des sites religieux, qui a été adoptée par consensus et coparrainée par un grand nombre d'États Membres.

Le Maroc est également fier d'avoir largement contribué à l'adoption et à la mise en œuvre des plans d'action, documents et résolutions qui constituent la pierre angulaire des efforts et initiatives onusiens visant la promotion de la culture de la paix, des valeurs de modération et de tolérance et de la lutte contre tous les maux de la discrimination et de l'exclusion. Il s'agit notamment du Plan d'action des Nations Unies pour la protection des sites religieux, de la Stratégie et du Plan d'action des Nations Unies pour la lutte contre les discours de haine, de la Déclaration de Marrakech sur la protection des minorités religieuses dans les pays

musulmans, du Plan d'action de Rabat sur l'interdiction de l'appel à la haine nationale, raciale ou religieuse qui constitue une incitation à la discrimination, à l'hostilité ou à la violence, et du Plan d'action à l'intention des responsables et des acteurs religieux en vue de prévenir l'incitation à la violence pouvant conduire à des atrocités criminelles.

Pour conclure, je voudrais souligner que le Royaume du Maroc, membre fondateur de l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies, dont nous saluons le Haut Représentant Miguel Ángel Moratinos, participe activement aux dialogues et conférences mondiaux, œuvre en faveur de la compréhension et de l'enrichissement culturels et culturels, et ne ménage aucun effort pour promouvoir un dialogue de paix permettant l'éclosion de véritables synergies au sein de la communauté internationale. Le Maroc est honoré d'abriter prochainement, l'année prochaine en décembre, le sommet mondial de l'Alliance des civilisations, qui a été reporté à cause de la COVID-19.

M. Ghazali (Malaisie) (*parle en anglais*) : Ma délégation tient tout d'abord à remercier le Secrétaire général pour son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357). Nous remercions également la délégation bangladaise et les délégations pakistanaise et philippine, respectivement, d'avoir présenté les projets de résolution A/76/L.19 et A/76/L.21 cette année.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des effets notables sur l'humanité. Elle nous a perturbés sur le plan socioéconomique, réduisant à néant certaines des avancées obtenues de haute lutte dans le cadre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable. Elle a appauvri plus de 100 millions de personnes dans le monde, les poussant dans l'extrême pauvreté. Nous assistons également à une scission croissante entre les différents peuples et les différentes cultures et religions. En tant que pays multiethnique, multiculturel et multiconfessionnel, la Malaisie comprend très bien les problèmes qui attendent le monde si l'on n'inverse pas cette tendance dangereuse.

L'exclusion et les inégalités engendrent l'instabilité, détruisent la paix et perturbent le développement durable. Conscient de cela, le Premier Ministre malaisien a présenté en août le concept de « *keluarga Malaysia* », ou « famille malaisienne », afin de renforcer l'esprit du vivre-ensemble et d'inclusion qui anime la Malaisie

depuis son indépendance. Dans un pays ethniquement diversifié et culturellement riche comme le nôtre, l'acceptation résolue de la diversité nous a rendus plus forts et plus prospères.

Comme le dit un proverbe malaisien, « *umpama selemban benang, dikait, ditunen dan dijalin akhirnya menjadi kain yang sempurna indahnya* », ce qui signifie que « lorsqu'ils sont tissés, tricotés et tressés ensemble, les fils individuels deviennent une tapisserie parfaite et magnifique ». Parfois, nous oublions que chaque fil de cette tapisserie a son utilité dans le cadre d'un grand dessein. Il ne faut cependant pas l'oublier. Ce proverbe devrait plutôt servir à rappeler que nos différences, nos couleurs et nos nuances, si elles sont célébrées, contribueront au bien commun.

La Malaisie adopte une approche affirmative et positive à l'égard de la paix. Nous restons convaincus que la paix réside dans l'entente mutuelle, le respect et la tolérance entre les religions, les cultures et les peuples. L'instauration d'une culture de paix repose sur l'égalité et l'inclusion, notamment en garantissant l'accès des personnes à l'alimentation, au logement, à l'éducation et à un travail décent. À cet égard, nous devons veiller à ce que le droit au développement soit exercé aux niveaux national, régional et mondial.

Le rapport du Secrétaire général souligne également la montée des discours de haine, de l'extrémisme et de la xénophobie. La Malaisie regrette la légitimation de l'extrémisme, en particulier de l'islamophobie, dans certains cercles politiques, qui se propagent au sein de l'opinion publique et dans l'ensemble de la société.

Nous ne sommes pas du tout d'accord avec l'opinion qui veut que le dénigrement des religions ne constitue pas une violation des droits de l'homme. Le dénigrement des religions constitue une dérogation au droit à la croyance et n'est pas opposable à la liberté d'expression et d'opinion. La Malaisie estime que les deux droits doivent être promus et respectés de manière compatible et équilibrée. L'entente, la tolérance et le maintien d'un échange dans nos différences de conviction, de religion et de croyance sont essentiels pour parvenir à une culture de paix. Nous sommes convaincus que les préjugés peuvent être surmontés par le dialogue, l'entente et la coopération.

Une tapisserie sans diversité de couleurs ni nuances serait terne et sans vie. La communauté des nations est une tapisserie composée d'une diversité de pays riches de peuples, de cultures et de religions différentes. Notre diversité ne doit pas être considérée comme une menace qui nous divise, mais doit être célébrée et adoptée pour

notre bien commun. L'heure est venue pour nous de nous relever et de construire avec soin un monde meilleur et plus résilient. En tant que famille de nations, nous devons travailler main dans la main, fil par fil, et tisser la paix et la prospérité mondiales.

M^{me} Chan Valverde (Costa Rica) (*parle en espagnol*) : Le Costa Rica se félicite du rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357). La culture de paix nous enseigne que les conflits sont résolus à la table de négociation, et non sur le champ de bataille. Elle nous permet d'écouter attentivement tous les acteurs concernés, en particulier les femmes, les filles et les jeunes, qui réclament la place qu'ils sont en droit d'attendre à la table de négociation.

La paix est un élan dynamique et vivant, au sens le plus énergique du terme. C'est toujours une tâche inachevée, un horizon en perpétuel mouvement. Il ne s'agit pas de l'œuvre de héros ou de titans, mais de femmes et d'hommes imparfaits qui luttent dans des moments difficiles pour un résultat incertain mais prometteur. La paix ne peut être forcée ou imposée par les armes. Selon l'Institut international de recherches pour la paix de Stockholm, les dépenses militaires mondiales ont augmenté pour atteindre près de 2 000 milliards de dollars en 2020, soit une hausse de 2,6 % en termes réels par rapport à 2019. Plus nous produisons et modernisons d'armes, plus elles échappent à nos meilleurs efforts pour les gérer et les maîtriser.

Le paradoxe vient du fait que, alors que le monde continue à se préparer à la guerre, un virus invisible nous a mis à genoux. Selon le Costa Rica, si une fraction seulement de ces ressources était utilisée pour lutter contre la pandémie, renforcer l'infrastructure sanitaire mondiale, faire face à la crise climatique et intensifier les investissements en vue d'atteindre les objectifs de développement durable, notre génération pourrait être fière d'avoir redéfini ses priorités lorsque les circonstances l'exigeaient.

Mais nous ne l'avons pas fait, et, dans de nombreux cas, nous continuons à ne pas respecter nos engagements en matière de développement durable. Le Costa Rica appelle tous les États à entamer sans délai la réduction progressive et intentionnelle des dépenses militaires mondiales. Une telle réduction n'est pas seulement possible, elle est indispensable, comme le prescrit l'Article 26 de la Charte des Nations Unies.

À cet égard, le Costa Rica se félicite que le Secrétaire général ait reconnu que la question des

niveaux excessifs des dépenses militaires mondiales soit absente des cadres normatifs relatifs au programme pour les femmes et la paix et la sécurité. D'ailleurs, le désarmement et la démilitarisation sont aussi les grands absents du débat sur cette question et de celles que nous examinons aujourd'hui.

Nous devons inscrire mettre ces problématiques parmi les sujets de discussion et examiner comment les normes de genre, y compris les masculinités militarisées, influent sur les conflits et la violence armée, ainsi que sur la production, la fabrication, l'acquisition, la possession et l'emploi d'armes mortelles. La paix ne peut être pérenne si elle n'est pas inclusive. Les femmes et les filles n'ont jamais eu la possibilité d'échapper aux horreurs de la guerre, de la violence et des conflits, et elles sont sous-représentées dans la lutte contre la pandémie et dans d'autres instances de prise de décisions en matière de paix et de sécurité.

L'inclusion des femmes et des filles dans les processus de paix et les processus politiques ne doit pas se limiter à créer un espace physique pour elles ni à s'assurer qu'il y a suffisamment de femmes dans la salle. Il faut démocratiser et recadrer le discours sur les femmes et les filles, et transformer ces espaces afin qu'ils soient véritablement en mesure de mettre à l'honneur les différents rôles des femmes, leurs expériences et leurs contributions à la société.

Loin d'être des victimes impuissantes, les femmes et les filles ont été en première ligne pour appeler à la cessation des combats et offrir leurs services en tant que médiatrices pour s'attaquer aux causes profondes des conflits et ainsi construire une paix pérenne. La lutte contre la pandémie ne consiste pas seulement à rectifier les inégalités préexistantes, mais aussi à construire un monde plus inclusif et plus résilient pour tous, avec les femmes et les filles au centre du processus de relèvement.

La paix suppose un système multilatéral solide ainsi qu'une coopération et une solidarité internationales accrues. Elle nécessite que nous recentrions nos priorités et, surtout, que nous renouvelions notre engagement solennel de ne laisser personne de côté. Elle exige d'écarter toutes les menaces mondiales et de régler tous les problèmes mondiaux en temps utile, et non en favorisant un monde à deux vitesses. La paix est un processus indubitablement politique. Une jeunesse qui est indifférente à la politique, que la politique ennuie ou qui renonce à la politique ne fait pas avancer la cause de la paix. Au contraire, ces jeunes cèdent le pouvoir à ceux qui pensent que la guerre est un moyen légitime de règlement des conflits.

Dans le Préambule de la Charte, les États qui composent l'ONU s'engagent à créer les conditions dans lesquelles la justice peut être maintenue. Parmi ces conditions, la plus élémentaire est peut-être la volonté – la volonté d'exiger le respect des obligations ; la volonté d'élever la voix face au non-respect du droit international ; et surtout la volonté de ne pas laisser passer inaperçues des idées et des pratiques qui constituent un affront fait à l'humanité tout entière.

Ce n'est pas seulement par l'action que le mal est toléré, mais aussi, et surtout, par l'indifférence et l'omission. Garder le silence quand les crimes sont graves et les responsabilités claires, ce n'est pas être neutre, mais c'est prendre le parti des agresseurs. Les crimes les plus horribles ne réclament pas la vengeance mais la justice. L'impunité reste donc incompatible avec une culture de paix.

M. Al Hassan (Oman) (*parle en arabe*) : Au nom de la délégation du Sultanat d'Oman, je fais la présente déclaration sur le point 16 de l'ordre du jour, qui préoccupe particulièrement le Gouvernement de mon pays, car il croit en la paix comme valeur et principe clef des relations internationales.

Nous remercions le Secrétaire général pour son rapport sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357), soumis en application des résolutions 75/25, sur la suite donnée à la Déclaration et du Programme d'action en faveur d'une culture de paix, et 75/26, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix. Nous tenons également à remercier les délégations bangladaise et philippine d'avoir présenté et préparé les projets de résolution A/76/L.19 et A/76/L.21.

Nous convenons avec le Secrétaire général que, plus que jamais, il y a un besoin urgent de dialogue, de solidarité et de coopération multilatérale renouvelée pour lutter contre les discours de haine, l'islamophobie et le mépris des autres religions et des adeptes d'autres religions ainsi que des migrants, en particulier ceux d'origine africaine. Il est également urgent de combattre la désinformation, les discours extrémistes, l'inégalité et l'exclusion.

Nous estimons que le dialogue, la solidarité et la coopération sont des moyens efficaces pour jeter des ponts pour la consolidation de la paix, la résilience, la réconciliation et la confiance à travers la diversité. Avec la paix, le dialogue et l'entente, les gens vivent dans la

stabilité tandis que la coopération se développe entre les États et entre les peuples. La Charte des Nations Unies affirme ces nobles valeurs et exhorte les États Membres à établir des relations de bon voisinage, à ne pas s'ingérer dans les affaires des États et à promouvoir l'esprit de coexistence, de tolérance et de coopération afin de relever les défis auxquels nous sommes confrontés dans de nombreux domaines, tels que les défis actuels des changements climatiques, de la réduction de la fracture numérique et de la lutte contre la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19).

Mon pays, le Sultanat d'Oman, croit en l'importance de la paix. Il s'agit donc d'un élément essentiel de sa politique étrangère et d'un objectif noble qu'il cherche à atteindre dans ses relations avec tous les autres pays. Le Sultanat d'Oman continuera à soutenir la paix et la culture de paix, y compris toutes ses valeurs et principes humains, en vue de renforcer la coopération et de résoudre de nombreuses crises internationales. La paix ne peut être obtenue par des mots mais par des actes et des comportements conformes aux valeurs, principes et normes internationaux et qui ne vont pas à l'encontre de la Charte ou du droit international. C'est ainsi que nous comprenons la paix.

Je voudrais terminer en citant S. M. le Sultan Haitham Bin Tarik, Sultan d'Oman, qui disait dans sa déclaration du 23 février 2020 que :

« Le message d'Oman pour la paix va parcourir le monde, porteur d'un grand héritage et de nobles objectifs. Il construit et ne détruit pas. Il est source de convergence et non de divergence. C'est ce que nous allons nous efforcer de maintenir. »

M. Khan (Pakistan) (*parle en anglais*) : Avant toute chose, ma délégation tient à remercier le Secrétaire général pour son rapport (A/76/357), soumis en application de la résolution 75/26, sur la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix, dont les délégations des philippines et du pakistanaises étaient les principaux auteurs. Depuis 2004, la résolution annuelle encourage le dialogue entre les religions et les cultures, avec pour objectif principal de parvenir à la paix et à la stabilité et de promouvoir une culture de paix. Par cette résolution, nous visons également à renforcer les mécanismes et les actions qui favorisent un dialogue authentique et constructif au-delà des clivages culturels et religieux.

À l'heure de la mondialisation, nous avons la possibilité et la responsabilité inégales de remplacer

l'intolérance et la discrimination par l'entente et l'acceptation mutuelle. Toutefois, le plus grand paradoxe du monde d'aujourd'hui est que, s'il a rapproché les personnes et créé de vastes réseaux de connectivité et d'interdépendance, il a également engendré des divisions et des frictions entre les sociétés et en leur sein.

Une grande partie de la méfiance croissante peut être attribuée au déficit croissant d'entente et au manque de tolérance entre les différentes religions et civilisations du monde. Les groupes extrémistes et terroristes exploitent cette lacune pour propager leur propre programme toxique. Il est donc impératif que nous renforçons les mécanismes et les actions de promotion du dialogue et de l'entente entre toutes les religions et civilisations en vue de rétablir l'harmonie et de renforcer la coopération au service de la paix et du développement.

Malheureusement, dans un contexte d'islamophobie croissante dans de nombreuses régions du monde, les musulmans semblent être la cible principale de théories comme celle du choc des civilisations. L'islam est une religion de paix. Il ne doit pas être jugé à l'aune des actes d'une frange d'extrémistes, qui existent dans toutes les sociétés et religions ou dans tous les systèmes de croyance. Nous devons donc nous attaquer efficacement aux facteurs mondiaux de ces tendances inquiétantes, qui comprennent, entre autres, les différends et conflits non résolus, l'absence de développement socioéconomique inclusif et les discours anti-migrants. Le dialogue et la coopération interconfessionnels et interculturels sont des moyens particulièrement importants pour régler ces problèmes, notamment dans le contexte du monde instable d'aujourd'hui.

Le Pakistan est une société pluraliste, multiculturelle et multiethnique. Pour nous, le respect et la promotion de la liberté de religion ou de conviction et la promotion de l'harmonie interconfessionnelle ne sont pas seulement un devoir envers nos citoyens en tant que démocratie fonctionnelle ; c'est aussi un mode de vie. Nos pères fondateurs ont déclaré que la religion, la caste ou la croyance d'un citoyen n'avaient rien à voir avec les affaires de l'État. Aujourd'hui au Pakistan, nous cherchons à construire une politique fondée sur les principes d'égalité, de justice, de tolérance et de solidarité. Grâce à des initiatives telles que le « Programme Ehsaas », nous bâtissons un État-providence qui s'occupe de ses pauvres, de ses indigents et de ses nécessiteux et qui cherche à réduire les inégalités en investissant dans le développement humain. Au nombre des priorités de

notre gouvernement en matière de développement, il y a un système national d'assurance maladie et l'accès à un logement abordable pour tous.

Le Pakistan s'emploie à construire ses relations avec ses voisins et les autres membres de la communauté internationale sur la base du respect mutuel et de la tolérance et de la coopération entre les religions et les cultures. L'initiative prise par le Premier Ministre pakistanais d'ouvrir le corridor de Kartarpour Sahib entre l'Inde et le Pakistan, il y a deux ans, est un excellent exemple de cette politique. Au cours des deux dernières années, le corridor a non seulement répondu au désir sincère de la communauté sikhe du monde entier d'accéder facilement à ce site vénéré, mais il reflète également l'importance que le Pakistan accorde à toutes les minorités religieuses du pays. Le corridor a ouvert de nouvelles perspectives pour la promotion de l'harmonie interconfessionnelle. C'est pourquoi le Secrétaire général António Guterres l'a décrit comme le « corridor de l'espoir » lors de sa visite à Kartarpour Sahib en février 2020.

L'objectif ultime du dialogue doit être de prévenir les conflits et de promouvoir la paix et l'harmonie par une meilleure entente, la modération et une culture mondiale de paix. Nous sommes convaincus que, grâce à un dialogue renforcé et à une meilleure entente, l'objectif d'un monde diversifié mais harmonieux et pacifique, reposant solidement sur les piliers de la coexistence pacifique et de l'unité dans la diversité, peut être atteint.

M^{me} Al-Thani (Qatar) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord saluer le rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357), qui contient des recommandations importantes. L'État du Qatar est heureux de parrainer les projets de résolution A/76/L.19 et A/76/L.21.

Mon pays, l'État du Qatar, se félicite de toutes les mesures prises par le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et de dialogue entre les religions, compte tenu notamment de la propagation de la peur et de la désinformation, des divisions croissantes entre les communautés et de la polarisation des positions causées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), qui représente une menace pour la paix et la sécurité internationales. Cela nous appelle, en tant que communauté internationale, à intensifier nos efforts et à faire front dans l'unité et la solidarité pour construire des sociétés justes, pacifiques et globales, capables de mieux se relever de la crise actuelle.

À cet égard, je tiens à souligner que l'État du Qatar est déterminé à mettre en œuvre la Déclaration et le Programme d'action en faveur d'une culture de paix. Il m'est agréable de présenter aujourd'hui certaines des initiatives que mon pays a prises pour promouvoir une culture de paix aux niveaux national, régional et international. Ces initiatives émanent de notre héritage social, religieux et civilisé.

L'État du Qatar a créé un certain nombre d'institutions liées à la diffusion de la culture de paix et de dialogue entre cultures et religions, à l'acceptation de la diversité, à la lutte contre le terrorisme et à la dénonciation de la violence. Parmi ces institutions, il y a le Centre international de Doha pour le dialogue interconfessionnel, la Maison de la culture arabe à Berlin et de nombreuses autres institutions culturelles et éducatives trop nombreuses pour être citées ici.

Étant donné que l'éducation est un élément fondamental du renforcement et de la promotion d'une culture de paix, l'État du Qatar en a fait une priorité absolue dans tous ses programmes d'aide humanitaire et de développement. Ainsi, par exemple, la fondation Education Above All, qui est basée à Doha, travaille avec de nombreux partenaires internationaux pour offrir une éducation de qualité à des millions d'enfants et de jeunes dans le monde, en particulier dans les régions qui souffrent de conflits et de catastrophes.

L'État du Qatar croit au rôle important des jeunes dans l'instauration et la pérennisation de la paix et contribue à la mise en œuvre du programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité. Le Qatar accueillera les 20 et 21 janvier une conférence mondiale de haut niveau sur le thème « Les chemins pour la paix : une approche globale pour la jeunesse ». La conférence se tiendra virtuellement en raison de la pandémie de COVID-19, en collaboration avec la Finlande, la Colombie, l'Envoyée du Secrétaire général pour la jeunesse et la fondation Education Above All. Nous sommes convaincus que cette conférence constituera un tournant pour le programme relatif aux jeunes et à la paix et à la sécurité grâce aux importants résultats attendus, notamment des directives pour appuyer la mise en œuvre de ce programme au niveau national et une stratégie quinquennale pour promouvoir le processus de paix en faveur des jeunes.

Comme les États Membres le savent, dans moins d'un an, l'État du Qatar accueillera la Coupe du monde 2022 de la Fédération internationale de football association, qui se déroulera pour la première fois au

Moyen-Orient et dans la région arabe. Elle est organisée parce que notre pays et ses dirigeants avisés sont convaincus du rôle important que le sport joue dans la réalisation du développement durable et la promotion de la paix et de la compréhension entre les peuples.

L'État du Qatar a une perception globale de la paix. Pour la diplomatie qatarienne, la paix n'est pas simplement l'absence de violence. Une paix pérenne est fondée sur le compromis et la justice. Par conséquent, l'État du Qatar accorde une grande attention à sa participation aux efforts internationaux pour soutenir la médiation et la diplomatie préventive. Les efforts de l'État ont abouti à des résultats encourageants qui conviennent à toutes les parties concernées, ont contribué à la promotion de la paix et de la sécurité internationales et ont été salués par la communauté internationale.

Pour terminer, l'État du Qatar réaffirme sa volonté d'appuyer tous les efforts visant à promouvoir une culture de paix et de non-violence pour le bien de l'humanité tout entière.

M. Montalvo Sosa (Équateur) (*parle en espagnol*) : C'est un privilège particulier pour moi de m'adresser à l'Assemblée générale alors qu'elle est présidée par le Représentant permanent du Costa Rica, un pays frère avec lequel nous partageons les idéaux et les principes de paix et de démocratie.

L'Équateur se félicite du rapport du Secrétaire général sur la promotion d'une culture de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357), et prend note de la présentation du projet de résolution A/76/L.19, intitulé « Suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix ». Je remercie en particulier la délégation bangladaise pour le dynamisme dont elle a fait preuve durant la discussion et les négociations sur ce projet de résolution.

Nous devons manifester notre préoccupation face à la persistance et à la prolifération de la violence et des conflits dans diverses parties du monde. Nous devons éliminer toutes les formes de discrimination et d'intolérance. La paix requiert un processus participatif, constructif et dynamique dans lequel le dialogue est encouragé et les différends sont résolus dans un esprit d'entente mutuelle et de coopération. Le dialogue direct est le meilleur outil de prévention.

La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a eu des conséquences préjudiciables dans plusieurs sphères de la société, annulant les progrès

durément acquis en matière de développement et entravant le progrès. Nous considérons que la pandémie exige que nous fassions constamment preuve d'esprit d'initiative et d'un engagement multilatéral, et que nous nous attaquions aux problèmes particuliers posés par l'infodémie, la pandémie de désinformation. Nous soulignons également le besoin essentiel d'accéder à des informations gratuites, fiables, factuelles, multilingues, spécifiques, précises, claires et fondées sur la science, le cas échéant, pour ralentir la propagation du virus.

L'infodémie n'est qu'un exemple ou une illustration des nombreuses questions qui sont examinées de manière complémentaire dans le projet de résolution A/76/L.19. Sa large portée nous amène à rappeler cette idée pertinente et centrale contenue dans l'Acte constitutif de l'UNESCO, qui affirme que « les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ».

La notion de culture de paix est profondément ancrée dans les réglementations et les activités de l'Équateur, et surtout dans l'esprit d'un peuple pacifique qui est aujourd'hui menacé par l'extrême violence de la criminalité transnationale organisée, dont les auteurs croient avoir les moyens de saper nos institutions démocratiques pour faire avancer leurs objectifs monstrueux. Ils n'y parviendront pas, car l'Équateur est un point de rencontre, un pays qui renouvelle chaque jour son attachement à la paix, au développement et à la démocratie.

Le Programme de développement durable à l'horizon 2030 met fortement l'accent sur la promotion d'une culture de paix. Nous devons nous remettre sur la voie de la réalisation des objectifs de développement durable en renforçant la solidarité et en concevant des stratégies de relèvement équitables qui permettent de construire des sociétés résilientes, capables de faire face aux crises futures.

Pour finir, je tiens à réaffirmer notre attachement à l'intensification des efforts pour établir une culture mondiale de paix et souligner à nouveau l'importance de sa mise en œuvre aux niveaux local, national, régional et international.

M. Lim (Singapour) (*parle en anglais*) : Singapour s'associe à la déclaration faite par le représentant du Brunéi Darussalam au nom de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est et voudrait ajouter les observations suivantes à titre national.

Ma délégation remercie le Secrétaire général pour son rapport détaillé sur la promotion d'une culture

de paix, du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix (A/76/357). Les exemples cités montrant que le respect de la diversité et le pluralisme culturel sont des catalyseurs essentiels d'une culture de paix sont particulièrement pertinents aujourd'hui. La pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) a accentué les lignes de fracture et exacerbé les tensions sociales au sein des sociétés et entre elles. Elle a non seulement constitué une menace pour notre santé, mais elle a aussi mis en péril le tissu fragile de la société elle-même. Dans ce contexte, l'instauration d'une culture mondiale de paix est plus capitale que jamais.

Singapour est une société diversifiée dans une ville-État densément peuplée. Cinq millions et demi de personnes – Chinois, Malaisiens, Indiens, Eurasiens et autres – vivent ensemble sur une île plus petite que la ville de New York. De nombreuses grandes religions du monde y sont représentées. Nous jouissons d'un haut niveau d'harmonie raciale et religieuse. Les habitants vivent, étudient et grandissent ensemble et célèbrent leurs fêtes culturelles respectives. Selon le sondage mondial Gallup de 2019, 95 % des Singapouriens ont déclaré que leur pays était un endroit où il faisait bon vivre pour les minorités raciales et ethniques. La moyenne mondiale est d'environ 70 %, et Singapour se classe au premier rang mondial parmi les 124 pays interrogés.

Mais la paix dont nous jouissons aujourd'hui n'a pas toujours existé. Notre harmonie actuelle repose sur les enseignements douloureux tirés des émeutes raciales qui ont entaché nos premières années d'indépendance. Pour nous, l'œuvre n'est pas encore achevée, et nous ne pouvons pas nous reposer sur nos lauriers.

Pour protéger et promouvoir cette harmonie, nous continuons à construire des ponts d'entente au-delà des différences raciales, religieuses et culturelles. À l'initiative de notre président, Singapour a organisé en 2019 la première Conférence internationale sur des sociétés cohésives, qui a rassemblé plus d'un millier de délégués venus de près de 40 pays. Nous attendons avec intérêt la tenue de la prochaine conférence en 2022.

Les articles 5 et 8 de la Déclaration sur une culture de paix confirment les rôles essentiels que la société civile et les organismes religieux ont à jouer dans le plein développement d'une culture de paix. Conscient que les organisations de terrain et les personnes de foi elles-mêmes jouent le plus grand rôle dans le renforcement d'une entente et d'une confiance mutuelles, le Gouvernement singapourien travaille également en étroite collaboration avec les organisations non gouvernementales, telles que l'Organisation interreligieuse.

Fondée il y a plus de 70 ans par les dirigeants de six confessions différentes, cette organisation s'est développée pour être le reflet de la diversité religieuse de Singapour et est aujourd'hui dirigée par un conseil de 31 dirigeants de 10 confessions différentes. En travaillant directement avec les groupes religieux, l'organisation a énormément contribué à l'harmonie religieuse à Singapour, notamment en créant des réseaux regroupant des personnes de confessions différentes, en luttant contre l'extrémisme religieux et la radicalisation et en promouvant le dialogue interconfessionnel local et international.

Nos chefs religieux et communautaires travaillent aussi directement les uns avec les autres pour calmer les sensibilités qui surgissent de temps à autre, en évitant qu'elles ne s'enflamment et ne provoquent des malentendus plus profonds. Leurs efforts complètent les initiatives nationales telles que notre Journée annuelle de l'harmonie raciale, qui est célébrée dans les écoles afin d'exposer nos élèves aux sensibilités raciales, religieuses et culturelles dès leur plus jeune âge.

Singapour continuera à travailler en étroite collaboration avec la communauté internationale pour promouvoir l'harmonie entre les races et les religions, dans le but commun de favoriser une culture mondiale de paix.

M. Alenezi (Koweït) (*parle en arabe*) : Je voudrais tout d'abord remercier sincèrement le Secrétaire général, António Guterres, de son rapport (A/76/357) dont nous sommes saisis, lequel passe en revue les mesures prises par le système des Nations Unies pour promouvoir une culture de paix et du dialogue entre les religions, tout en soulignant les défis d'ordre politique et économique auxquels le monde est confronté aujourd'hui.

L'État du Koweït appuie l'appel à la solidarité internationale et à la coopération multilatérale lancé par le Secrétaire général dans son rapport. Nous convenons également avec lui qu'il importe de mettre fin à l'état d'urgence dû à la maladie à coronavirus (COVID-19) et de se relever de la pandémie, ainsi que sur la nécessité d'établir un dialogue entre les religions et les cultures afin de parvenir à une solidarité internationale pour construire une paix pérenne.

Le rapport du Secrétaire général sur la culture de paix complète son rapport intitulé *Notre Programme commun* (A/75/982), qui contient des recommandations et des propositions visant à assurer la stabilité économique et politique des États et à créer une culture de paix entre les peuples.

Pour la deuxième année consécutive, la communauté internationale est confrontée à des défis économiques et à une pression importante sur les systèmes de santé en raison de la persistance de la pandémie, qui a imposé une nouvelle réalité avec des répercussions préjudiciables évidentes pour les personnes de toutes les sphères de la société. Les frontières sont fermées et la mobilité internationale des personnes et des biens est limitée, sans compter que la communication et le dialogue entre les peuples et les religions sont réduits. Des craintes et des inquiétudes ont à nouveau surgi en raison d'un nouveau variant du coronavirus. De nombreux pays ont pris des mesures pour fermer leurs frontières et leurs aéroports, ce qui aura sans aucun doute des conséquences négatives et est susceptible d'élargir davantage le fossé au lieu d'encourager une convergence d'idées et d'opinions.

Cette situation accentuera également les désaccords sur les concepts sociaux et culturels, tout en alimentant l'intolérance et les sentiments nationaux et ethniques, portant ainsi atteinte à la solidarité internationale. Nous devons donc redoubler d'efforts pour rapprocher nos positions et promouvoir une action commune pour relever ces défis. La délégation de mon pays estime que la lutte contre la pandémie et le relèvement post-COVID-19 doivent être au premier rang des priorités de la communauté internationale afin que nous puissions tous nous consacrer au règlement d'autres questions importantes.

Dans ce contexte, nous nous félicitons de l'initiative prise par le Président de l'Assemblée générale, Abdulla Shahid, de convoquer une réunion de haut niveau sur les vaccins en janvier 2022, afin de souligner l'importance de l'approvisionnement équitable en vaccins à faible coût et de venir en aide aux pays les plus durement touchés par la propagation de la pandémie en leur donnant des moyens de produire des vaccins. Il faut aider ces pays à produire des vaccins, car l'instabilité persistante due à la pandémie dans les pays les plus touchés nous empêchera tous d'atteindre notre noble objectif, à savoir instaurer une culture de paix et parvenir à une vie durable et digne.

La culture de paix est ancrée dans mon pays. L'un des articles de la Constitution koweïtienne dispose que la paix est un objectif de l'État. L'esprit de tolérance, l'acceptation des autres, le dialogue entre les cultures et les religions et le dialogue entre les civilisations font partie intégrante de la société koweïtienne depuis de nombreux siècles. À l'ère contemporaine, ces valeurs

sont inscrites dans notre Constitution, qui garantit la liberté d'expression, la liberté de religion et la liberté des pratiques religieuses.

Dans le cadre des efforts déployés par l'État du Koweït pour promouvoir une culture de paix, de tolérance et de lutte contre l'extrémisme, le Comité de haut niveau pour le renforcement de la modération a été créé en vue de promouvoir le principe de modération et de diffuser l'approche modérée et la culture islamique tolérante, qui appelle à la tolérance et combat l'idéologie extrémiste, l'extrémisme et le terrorisme sous toutes ses formes.

Pendant la propagation de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), le Comité de haut niveau a lancé des initiatives et élaboré des stratégies pour mettre en évidence les axes positifs, rejeter les éléments et les idées de l'extrémisme dans la société, éduquer les jeunes sur les nobles valeurs de l'islam et rectifier les idées erronées à travers l'organisation de séminaires et de tables rondes en présentiel et par le biais des médias sociaux.

Pour conclure, mon pays souligne qu'il est prêt à participer à tous les efforts régionaux et internationaux visant à promouvoir une culture de paix et à améliorer le dialogue entre les civilisations, à diffuser les valeurs de modération, de tolérance et de respect mutuel et à rejeter l'extrémisme, la haine et la violence sous toutes ses formes et dans toutes ses manifestations. Nous exhortons tous les États Membres à coopérer de manière harmonieuse au sein du système international et multilatéral afin de parvenir à un monde plus pacifique et plus tolérant pour les générations actuelles et futures.

M. Pedroso Cuesta (Cuba) (*parle en espagnol*) : Alors que nous sommes réunis dans cette salle pour parler de la paix et de la promotion d'une culture et d'un climat qui y contribuent, le recours à la menace et à l'emploi de la force dans les relations internationales se poursuit, des activités de guerre non conventionnelles sont menées et des ingérences dans les affaires intérieures d'États souverains sont pratiquées afin de satisfaire la soif de domination impériale.

Dans le même temps, l'unilatéralisme domine. Même dans les conditions difficiles imposées par la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), l'application de mesures coercitives unilatérales se poursuit, ce qui non seulement viole la Charte des Nations Unies et le droit international, mais entrave également l'exercice du droit au développement des pays qui en subissent les effets.

Il ne peut y avoir de paix sans un développement socioéconomique durable, équitable et inclusif. Il ne peut y avoir de paix tant que les inégalités résultant de l'ordre

économique international injuste, qui sont les causes profondes des conflits, continuent d'être exacerbées. Il ne peut y avoir de paix, ni de culture favorable à la paix, si les discours de haine, le racisme, la xénophobie et l'intolérance idéologique continuent d'être encouragés ; si la question des droits de l'homme est politisée au détriment des pays en développement ; et si l'on continue à ne pas respecter la culture, l'histoire, les particularités et les diverses religions des peuples autochtones.

La promotion d'une culture de paix ouvre la voie à un monde meilleur, plus équitable et durable, qui appelle le renforcement du multilatéralisme et le strict respect de la Charte des Nations Unies et des principes du droit international.

Cuba est pleinement attachée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, ainsi qu'à la Proclamation de l'Amérique latine et des Caraïbes comme zone de paix, qui a été adoptée à La Havane en 2014 dans le cadre du deuxième Sommet des chefs d'État et de gouvernement des États membres de la Communauté des États d'Amérique latine et des Caraïbes.

La Proclamation réaffirme l'objectif d'extirper à jamais de notre région le recours à la menace et à l'emploi de la force, ainsi que de promouvoir le règlement pacifique des différends et d'encourager les relations d'amitié et de coopération entre les peuples d'Amérique latine et des Caraïbes et leurs relations avec les autres nations, quelles que soient leurs désaccords.

Cuba connaît la valeur de la paix. Pendant plus de six décennies, nous avons dû faire face à l'hostilité du Gouvernement des États-Unis et à sa poursuite de la guerre non conventionnelle et des opérations de subversion contre mon pays, ainsi qu'aux effets du blocus économique, commercial et financier le plus prolongé jamais imposé à un pays, blocus qui a même été intensifié pendant la période de la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19), tout simplement parce que nous avons décidé, de manière souveraine, de construire un modèle social qui ne répond pas aux diktats de l'empire.

Comme l'a récemment souligné le Président Miguel Díaz Canel Bermúdez, Cuba a été, est et sera toujours un pays de paix et ne cédera pas aux tentatives de semer la confusion sur son territoire, lesquelles tentatives visent à provoquer l'instabilité de notre nation, à la discréditer et à justifier la doctrine du changement de régime.

M. Sharma (Inde) (*parle en anglais*) : La culture de paix est la pierre angulaire de l'ordre mondial pour construire des sociétés inclusives et tolérantes. Sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies, la promotion d'une culture de paix est devenue un discours mondial.

L'Inde a toujours cru au pluralisme. Celui-ci est également inscrit dans l'ancien texte religieux sanskrit, le *Rig Veda*, qui affirme que « Dieu est unique, mais les savants le décrivent de nombreuses façons ». Comme l'a dit le grand philosophe indien Swami Vivekananda, « non seulement nous croyons à la tolérance universelle, mais nous acceptons toutes les religions comme vraies ». Dans la continuité de ce riche héritage, l'Inde a promu cette culture, entre autres, par la tolérance, l'entente et le respect de toutes les religions et cultures, sous l'égide d'une éthique pluraliste et des principes démocratiques, qui sont inscrits dans la Constitution de notre pays.

L'Inde n'est pas seulement le berceau de l'hindouisme, du bouddhisme, du sikhisme et du jaïnisme, c'est aussi un pays où les enseignements de l'islam, du judaïsme, du christianisme et du zoroastrisme ont pris solidement racine, et où la tradition soufie de l'islam s'est également épanouie. Aujourd'hui, toutes les grandes religions du monde ont leur place en Inde, ce qui en fait une nation d'une diversité inégalée aux proportions continentales.

Depuis des millénaires, l'Inde offre régulièrement un abri aux personnes persécutées dans des pays étrangers et leur permet de s'épanouir. L'Inde n'est pas seulement une culture, c'est une civilisation en soi. Le principe immuable de *Vasudhaiva Kutumbakam*, qui signifie que « le monde entier est une seule famille », a guidé notre interaction et nos constants échanges de pensées avec le monde extérieur.

Nous saluons les efforts faits par le Bangladesh pour déposer le projet de résolution A/76/L.19, sur la suite donnée à la Déclaration et au Programme d'action en faveur d'une culture de paix, dont l'Inde se félicite d'être coauteur. Nous sommes intimement convaincus que l'exercice du droit à la liberté d'opinion et d'expression et le plein respect de la liberté de rechercher, recevoir et donner des informations jouent un rôle important dans la promotion du pluralisme et la lutte contre l'intolérance religieuse.

Malheureusement, nous observons des tendances déconcertantes dans le monde d'aujourd'hui. L'intolérance, la discrimination et les actes de violence fondés sur la religion ou la conviction sont en hausse. Je tiens à dire que

nous condamnons fermement les actes de discrimination ou de violence motivés par l'antisémitisme, la christiano-phobie et l'islamophobie.

Cependant, nous sommes également profondément préoccupés par les manifestations croissantes d'intolérance, de discrimination ou de violence à l'encontre des adeptes d'autres religions ; elles ont contribué à l'émergence de formes contemporaines de sentiments antireligieux, notamment le sentiment anti-hindous, anti-bouddhistes ou anti-sikhs, qui doivent être combattus d'urgence par l'Organisation des Nations Unies et tous les États Membres. Ces formes contemporaines de sentiments antireligieux doivent être prises en compte dans nos discussions.

Nous préconisons vivement un renforcement des efforts internationaux pour favoriser un discours mondial sur la promotion d'une culture de paix et pour réaffirmer que le dialogue entre les religions doit être plus large et inclure toutes les religions et confessions. J'invite l'Alliance des civilisations de l'Organisation des Nations Unies à agir en conséquence et à parler au nom de tous, et pas seulement en celui d'un petit nombre.

L'intolérance, la haine, la violence et le terrorisme sont presque devenus la norme dans le monde aujourd'hui. Il ne fait aucun doute que le terrorisme, qui est une manifestation d'intolérance et de violence, est l'antithèse de toutes les religions et cultures. Nous trouvons préoccupante l'augmentation des ressources, financières et autres, mises à la disposition des groupes violents et terroristes qui détournent la religion pour justifier et propager leurs idées. L'Inde continuera à diffuser le message de l'humanité, du pluralisme et de la démocratie.

Nous renouvelons notre appel à combattre ensemble les forces négatives de l'intolérance, de la violence et de la discrimination. Construisons ensemble une culture de paix, plutôt que d'échouer séparément.

M. Boncoeur (Haïti) : Ma délégation tient à remercier le Président de l'Assemblée générale d'avoir convoqué cette séance sur la promotion d'une culture de paix et de l'opportunité qui lui est accordée de participer au débat. Par ailleurs, ma délégation a pris également bonne note du rapport exhaustif et des recommandations pertinentes du Secrétaire général sur ce point de l'ordre du jour, contenus dans le document A/76/357.

En dépit des progrès réalisés au cours de la période allant de mai 2020 à août 2021, comme le souligne le Secrétaire général dans son rapport, il est cependant nécessaire de rappeler que la culture de paix,

du fait de sa complexité, nécessite beaucoup plus d'engagement et une plus grande implication des acteurs. En ce sens, nous encourageons les États Membres, les entités des Nations Unies, les organisations régionales et les acteurs intéressés à faire davantage pour promouvoir les activités de consolidation et de pérennisation de la paix.

Pour asseoir durablement la paix, ma délégation pense que l'éducation et le dialogue représentent les moyens les plus efficaces pouvant développer le sens des valeurs universelles, des capacités pour reconnaître et accepter les valeurs requises pour le vivre ensemble et, du coup, contribuent à un monde plus pacifique, plus juste, plus prospère et plus équitable. « Les guerres prenant naissance dans l'esprit des hommes, c'est dans l'esprit des hommes que doivent être élevées les défenses de la paix ». Ce passage figurant dans le préambule de l'Acte constitutif de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture, traduit l'importance de l'éducation dans la pérennisation de la paix.

Dans un contexte où la précarité, la violence, le racisme, les inégalités et les discours haineux ne cessent de croître, la solidarité mondiale devient plus que nécessaire. À cet égard, ma délégation saisit cette occasion pour faire écho aux constats et recommandations du Secrétaire général. À ce titre, nous prenons des engagements pour, d'une part, encourager toutes initiatives visant à promouvoir la culture de paix et, d'autre part, nous associer aux efforts des Nations Unies visant à faire la promotion du dialogue, de l'entente et de la coopération entre les religions et les cultures au service de la paix.

Pour terminer, j'aimerais me référer au discours historique et très significatif prononcé par feu le pape Paul VI le 4 octobre 1965 devant les Nations Unies. À travers ce discours, il a fait un vibrant appel à la paix et dit :

« les rapports entre les peuples doivent être réglés par la raison, par la justice, le droit et la négociation ; et non par la force, ni par la violence, ni par la guerre, non plus que par la peur et par la tromperie. » (A/PV.1347, par. 27)

Selon S. S. le pape Paul VI,

« l'orgueil [...] qui provoque les tensions, les luttes de prestige, de la prédominance ; du colonialisme, de l'égoïsme ; c'est lui qui brise la fraternité. » (*ibid.*, par. 32)

Dans ce contexte, il a rappelé l'importante mission de l'Organisation des Nations Unies qui consiste à enseigner la paix aux hommes.

D'un autre côté il a dit, et je cite : « Vous avez, Messieurs, accompli, et vous accomplissez une grande œuvre : vous enseignez aux hommes la paix. L'ONU est la grande école où l'on reçoit cette éducation, et nous sommes ici dans l'*Aula Magna* de cette école. Quiconque prend place ici devient élève et devient maître dans l'art de construire la paix. Et quand vous sortez de cette salle, le monde regarde vers vous comme vers les architectes, les constructeurs de la paix. » (*ibid.*, par. 35)

Faisons en sorte que nous soyons à la hauteur de cette grande et noble tâche.

Le Président par intérim (*parle en espagnol*) :

Nous venons d'entendre le dernier orateur dans le débat sur cette question pour la présente séance. Nous poursuivrons le débat sur la question dans la matinée du jeudi 9 décembre dans cette même salle, à l'issue de l'examen des autres points de l'ordre du jour déjà programmés pour ce matin-là.

L'Assemblée générale a ainsi achevé la phase actuelle de l'examen du point 16 de l'ordre du jour.

La séance est levée à 13 heures.